



# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

\*\*\*\*\*

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES MINES  
(MEEM)



## PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PERU)

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL  
SIMPLIFIÉE DU SOUS-PROJET D'ÉLECTRIFICATION DE  
VINGT (20) LOCALITÉS DES COMMUNES DE BANIKOARA  
ET DE GOGOUNOU DANS LE DÉPARTEMENT DE  
L'ALIBORI (LOT 3)

### ANNEXES

REDIGÉ PAR LE GROUPEMENT :



&



#

#

FINANCEMENT : BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

Octobre 2024

## **SOMMAIRE**

1. LISTE DES AUTORITES RENCONTREES
2. PV ET LISTE DE CONSULTATION PUBLIQUE
3. CAHIER DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES (CCES)
4. OUTILS DE COLLECTE
5. TERMES DE RÉFÉRENCES

# **LISTE DES AUTORITES RENCONTREES**



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Cette séance de rencontre est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	BOUKO YaYa	D-A. M/Kandi	9752 932 8	BSS
02	AMADOU K. Abasse	SP Maire/knd	9598 578	
03	DOHOU Felixiano C.	JADE	971167	
04	TAMA N'GOSE Senvi	CA/Gsoman	9528919	
05	BABA SANNA Goro daydo	CV/empereur Goh	64136175	
06	GAROUBA Karim	CA/Semperehou	64836377	
07	MONGBO Eric F. C	SE Gogounou	97323952	
08	AMADAH Jalil	RST Gogounou	96521625	
09	GOUNOU LAFIA	CA/Gogounou	95204244	
10	HAMA Sanda	CV/Solan	95096746	
11	WASSIROU Aboubakar	CV/djinné	63656121	
12	BIO SIKA Dramane	CV/Dadopane	66929291	
13	ALLOUKOU TUI Olivier	SE Malanville	97090929	





**PV ET LISTE DE  
CONSULTATION  
PUBLIQUE**

## Annexe 2: PV et liste des consultations publiques



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	: 25/10/2022
Début de la séance	: 14h - 47min
Fin de la séance	: 15h - 57min
Commune	: BANIKOARA
Arrondissement	: Sompehou
Village/quartier	: Simpehou-Gah
Lieu	: Place publique
Langue de travail	: Peulh / Français

Représentants du Consultant :

AGBANDU Thierry  
HOUNGUE Idriss

#### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le but de fournir l'énergie électrique à toutes les localités rurales du Bénin, ABERME/Bénin a décidé de pourvoir 200 localités du Nord-Bénin (dans les départements de la Donga, l'Atacora, le Borgou et l'Alibori) en énergie électrique. Mais, avant la mise en œuvre de ce projet, il est impératif de réaliser une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans les milieux récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part et d'autre part, recueillir leurs préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir leur adhésion au projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

\* DEMMO Issa : A l'entame de son intervention, M<sup>r</sup> DEMMO a souhaité la bienvenue à l'équipe des consultants. Il s'est par la suite réjoui du projet d'électrification de leur localité, car, pour lui, la mise en œuvre de ce projet permettra non seulement de sortir leur village de l'obscurité, mais aussi et surtout améliorer la sécurité de toute la population. Il a terminé son intervention en notifiant que l'arrivée de l'énergie électrique dans leur localité contribuera considérablement à la réduction des vols nocturnes.

\* SIDI Guida : Il a signifié qu'il est très heureux du projet. Car, l'arrivée de l'énergie électrique dans leur localité leur permettra de produire de la glace sur place et de les soulager surtout en période de carême musulman.

\* MAMA Seybo : Il a notifié que l'électrification de leur localité permettra aux artisans (bondeurs, couturiers, brodeurs, etc.) de s'installer sur place pour exercer aisément leur métiers. Car, pour lui, les artisans sont actuellement contraints de se donner à l'exode rural pour aller exercer leur métier dans la ville de Bamikara où ils ont de l'électricité pour mener à bien leur activité.

\* BOUNO Goni : Après avoir souhaité la bienvenue à l'équipe des consultants, elle s'est réjoui du projet de l'électrification de leur localité. Car, l'arrivée de l'énergie électrique permettra aux

femmes d'améliorer leur système de transformation des noix de Karité en beurre de Karité.

\* MAMA Tchomon: Pour lui, l'électrification de leur localité permettra au village d'être bien éclairé. De même, la sécurité règnera d'abord pour le bonheur des populations.

\* BOUTA De'mon: Après avoir montré sa satisfaction vis-à-vis du projet, il a rassuré l'équipe des Consultants que la population est prête à dégager tout obstacle pouvant empêcher l'installation des infrastructures électriques dans la localité. Il a également signifié qu'aucune divinité n'est installée dans le village et qui puisse empêcher la mise en œuvre du projet. De même, la population est prête à accueillir et collaborer avec les techniciens et ouvriers étrangers qui viendront travailler dans le village.

\* ISSA Belo: Au début de son intervention, Madame Issa a notifié que les femmes sont plus heureuses de la mise en œuvre du projet. Car, elles ont plus besoin de l'électricité pour réussir plusieurs tâches et développer des activités génératrices de revenus.

Synthèse

A l'issue de la séance, la population s'est montrée prête à accompagner la mise en oeuvre du projet dans leur localité. Mais, elle a souhaité que le prix des compteurs soit accessible afin que les populations puissent s'en procurer.  
Pour finir, les autorités ont souhaité que la structure en charge de l'électrification rurale élargisse la couverture électrique aux autres localités de la Commune de Banikoara non encore électrifiées.

00

Ont signé :

BABA SANNA Goro Gaydo  
CCU/Simperou (nd)



~~Signature~~  
CA/Simperou  
AROUBA Karim



~~Signature~~  
SIDE Guida  
(Représentant des Jeunes)

~~Signature~~

HAMA Sebo  
(Représentant des Ageds)

~~Signature~~

~~Signature~~  
Consultant  
Juel HONGUE consultant  
EIES - PERU/ABERME

~~Signature~~  
AGBANGOU Thierry  
BIO Sika  
(Représentante des Femmes)  
200 localités



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : Simpèrèkou - Gah Arrondissement : Simpèrèkou Commune : Bamikoara

Date : 25/10/2022

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	BABA SANNA Goro dayde (M)	CV/Simpèrèkou - Gah	64 19 6 175	∞
02	GABI G. Ibrahim (M)	cultivateur	63 20 37 56	gah
03	BROUTANI Démon (M)	cultivateur	95 32 89 74	gah
04	BROUTANI Bani (M)	cultivateur		gah
05	BROUTANI SABI Gouda (M)	cultivateur		gah
06	MAMHAM Sebo (M)	cultivateur	94 17 07 54	sel
07	OLMHRON Saidou (M)	cultivateur	64 75 86 79	gah
08	TC Houmo Sammo (M)	cultivateur	65 29 45 83	gah
09	GOSSENI Samon Bamby (M)	cultivateur	63 80 04 70	gah

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
10	DEMON ISSA (H)	cultivateur		✓
11	BIO Jalissa (M)	cultivateur		✓
12	BANI Ibrahim (M)	cultivateur		✓
13	HANMADOU delegué (H)	cultivateur		✓
14	HANMADOU oumarou (M)	cultivateur		✓
15	BANI GUINA denta (M)	cultivateur		✓
16	MATCHOU Abdoulaye (M)	cultivateur		✓
17	GARBA DADA (M)	cultivateur		✓
18	DEMON Bouraima (M)	cultivateur	38 58 23 71	0
19	BANI Soule (M)	cultivateur	96 79 31 66	✓
20	BANI Amadou (M)	cultivateur		-

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
21	MANNA Tchoumo (M)	cultivateur		
22	WELIA Boubakari (M)	cultivateur	60 11 30 75	u
23	GARBA BOyi (M)	cultivateur	63,55, 72,05	o
24	YERO YAWA (F)	cultivateur		u
25	DABE Mariam (F)	cultivateur		u
26	BANI Guima Gonna (F)	cultivateur		u
27	ADAM Aisaton (F)	cultivateur		u
28	OUMAROU Halbaou (F)	cultivateur		u
29	ANNOURA Balbissou (F)	cultivateur		u
30	DENOM Tanko (F)	cultivateur		u
31	BOUKO Goni (F)	cultivateur		u

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
32	GOUNA Bakhaïssou (F)	cultivateur		
33	OUMAROU Abou (F)	cultivateur		
34	TCHATE Samatou (F)	cultivateur		
35	ABDOULLAYE Bakhaïssou (F)	cultivateur		
36	OUMAROU Adama (F)	cultivateur		
37	ISSA Belou (F)	cultivateur		
38	SAÏDOU Fatouma (F)	cultivateur		
39	ISSA Maliki (F)	cultivateur		
40	BOURAIMA Cherifa (F)	cultivateur		
41	ADAM Fati (F)	cultivateur		
42	SIDI Guida (M)	cultivateur	94 92 28 05	
43	BIO Sika (F)	cultivateur		
44	HONGUE Joul	localité	574522	



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	26 / 10 / 2023
Début de la séance	:	10 <sup>h</sup> 03 min
Fin de la séance	:	11 <sup>h</sup> 10 min
Commune	:	Gogounou
Arrondissement	:	Gogounou
Village/quartier	:	Sorou
Lieu	:	EPP / Sorou
Langue de travail	:	Peulh / Français

Représentants du Consultant : AGBANDOU Thierry  
HOUNGUE Jof

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le but de fournir l'énergie électrique à toutes les localités rurales du Bénin, ABERME/Bénin a décidé de pourvoir 200 localités du Nord-Bénin (dans les départements de la Donga, l'Atacora, le Borgou et l'Alibéri) en énergie électrique. Mais, avant la mise en œuvre de ce projet, il est impératif de réaliser une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans les milieux récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part et d'autre, recueillir leurs préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir leur adhésion au projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

\* BAKOUA Héro : A l'entame de son intervention, il a remercié toutes les autorités qui sont impliquées dans ce projet d'électrification de leur localité. Il a avoué qu'ils étaient dans le besoin de l'énergie électrique depuis des années. Car, en période des carêmes musulmans, ils rencontrent assez de difficultés pour trouver de la glace pendant les aides à conserver certains produits. Mais, la mise en œuvre de ce projet les soulagerait énormément. Il a ajouté également que l'électrification de leur localité les épargnerait désormais des tracasseries qu'ils rencontrent avant de charger leurs portables téléphones.

\* AMADOU Bio : Pour Bio, la mise en œuvre de ce projet permettra à leur village d'être désormais éclairé toutes les nuits. Il a aussi notifié que l'électrification de leur localité leur permettra de renforcer davantage la sécurité des milieux.

\* DAKADOU Alou : Il a indiqué que l'électrification est très précieuse pour le développement de leur localité. Pour lui, la mise en œuvre de ce projet permettra aux enfants de la localité de mieux étudier. Ce qui va accroître le rendement scolaire des élèves.

\* BIO Osseini : Pour lui, la mise en œuvre de ce projet réduirait considérablement les vols nocturnes constatés dans la localité. Cela permettra également de vivre plus en sécurité dans le milieu.

\* CHABI Binta : Elle a avoué que toutes les femmes sont très heureuses du projet. Elles l'électrification de leur localité, leur permettra d'implanter les moulins électriques dans le milieu ce qui soulagerait leur peine sur ce plan.

\* HAMA Banda : Il a notifié qu'il est avéré d'une joie immense à l'annonce du projet. Pour lui, l'arrivée de l'énergie électrique dans leur village lui enlèvera le statut de campagne et leur permettra de vivre désormais comme les citadins sur plusieurs plans. Pour lui, la mise en œuvre de ce projet dans leur localité leur permettra d'utiliser désormais des appareils électroménagers sur place et de suivre régulièrement les informations nationales et internationales à la télévision.

\* WASSIROU Aboubakar : Au début de son intervention, il a remercié le gouvernement Béninois pour avoir pensé à l'électrification de leur localité et a fait remarquer que le président TALON est un président exceptionnel. Il a signifié que la population est disposée à accompagner la mise en œuvre de ce projet dans leur localité et est prête à déjouer tout obstacle qui empêcherait l'installation des infrastructures électriques. Il a également rassuré l'équipe des consultants que les techniciens et ouvriers étrangers qui viendront travailler seront bien accueillis et recevront de leur part, toute l'hospitalité possible. Mais, il souligne que ces étrangers acceptent leurs conditions de vie et collaborent franchement avec la population.

Synthèse

Au terme de la séance, les populations ont invité la structure en charge de l'électrification rurale à accélérer la mise en œuvre du projet afin qu'elles commencent par jour très tôt du projet. De même, elles ont invité les techniciens et ouvriers étrangers à collaborer fraternellement avec la population.

*[Signature]*  
Gouma Lafia  
(CA Gogounou)

MAMA Souda  
(CV / Sorou)

WASSIROU Aboubakar  
(CV / Djinnéle)

EIES - PERU/ABERME



Ont signé :

*[Signature]*  
SAMO KODO  
(Représentant des sages)

*[Signature]*  
CHABI Binta  
(Représentant des Jeunes)

*[Signature]*  
ANABOU Bido  
(Représentante des Jeunes)

*[Signature]*  
AGBANOU Thierry



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : Sorou Arrondissement : Gogounou Commune : Gogounou

Date : 26/10/2022

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	Gouinou Lafia	CA/Gogounou	95 20 42 44	
02	MAMA Sanda	CV/Sorou	95 09 67 46	
03	Nassirou Aboubakar	CV/Djinmele	63 65 61 31	
04	SAMBO Ali	élève	06 84 22 90	
05	AMADI Soumamos	élève	99 97 90 02	
06	CHOWMO Adam	cultivateur	/	
07	HAMADOU Bido	cultivateur	99 15 47 98	
08	BACROUA Mère	cultivateur	-	



N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
09	WASSIROU ABoubakar	Deligmedjimonale	63.65.64.31	
10	KADIRI MATCHOU	culturoctava	✓	4
11	DIKOR MATCHOU	culturoctava	99982349	
12	AMADOU Alain	culturoctava	94876324	5
13	WASSOU Souda	culturoctava	94677482	6
14	TCHOLIMON Genda	culturoctava	94335955	7
15	KOURI Issa	culturoctava	65264343	8
16	DÉMON GRABA	culturoctava	✓	9
17	BIO Soumni (F)	culturoctava	✓	10
18	AMADOU Alimantou (F)	culturoctava	✓	11
19	AMADOU Fadima (F)	culturoctava	✓	12

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
20	SABI Bita (F)	Reventeuse fromage	✓	✓
21	SANDA Moussa	Cultivateur	98892264	W
22	SANDA Adoulaize	Cultivateur	99864437	B
23	SAMBO KODO	Cultivateur	✓	n
24	BIO SENI	Cultivateur	64347483	✓
25	HAMADOU Démon	Cultivateur	96586462	D
26	DAKAOUROU Alou	Cultivateur	95438078	✓
27	TCHOLMON Gougoni	Cultivateur	98369899	L
28	DEMON Moussa	Cultivateur	✓	✓
29	DJAKASSOU Biba (F)	Cultivateur	✓	✓
30	HAMADOU Fadima (F)	Cultivateur	✓	✓

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
31	BANI Soumé (F)	cultivateur	✓	0
32	BELKOR Boutamé	cultivateur	✓	2
33	BIO Koumé	cultivateur	✓	0
34	ADA TCHOLIMON	cultivateur	✓	7
35	BAPPA ADAMOU	cultivateur	93686727	0
36	BANI Dado (F)	cultivateur	✓	=
37	GOGONI Tanko (F)	cultivateur	✓	0
38	BOWRAÏMA Soicouba	cultivateur	✓	0
39	OGUIDI Babatoundé Eugène	Consultant	66767557	<del>0</del>
40	HOUNGUE Joel	consultant	97450246	
41	AGBANOU Thierry	consultant	96003217	BASSY 2/2



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)  
\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	: 31/01/2024
Début de la séance	: 11H45min
Fin de la séance	: 12H25min
Commune	: GOGOU NOU
Arrondissement	: GOUNAROU
Village/quartier	: BANTANSOUE
Lieu	: Place Publique
Langue de travail	: BARIBA et Peulh

Représentants du Consultant : Dr AGBANOU Thierry  
DABA Moustolabi

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Le projet d'électrification rurale (PERU) naît à l'issue de l'Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de la Maîtrise d'énergie (ABERME). Il vise essentiellement à l'électrification des zones rurales. Comme son nom l'indique. Votre localité en fait bénéficiaire du dit projet. Pour ce faire, le projet veut compenser vos biens affectés pour la suite des activités en occupant les arbres qui s'y trouve dans l'itinéraire.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Merci à toi et merci et merci  
aux consultants qui t'ont envoyé.  
Tout d'abord, l'électricité est  
indispensable de nos jours parce  
que beaucoup d'activités nécessitent  
la présence du courant.  
De ce fait, nous remercions le chef  
de l'Etat et les membres de son  
gouvernement pour avoir pensé à  
nous.

- A quant le démarrage des  
travaux?

- Okaminé, allons-nous payer  
les comptes, on leur les comptes  
nous seront donnés.

Bio OUSSENI, Soudan: Ça nous  
régout énormément, puis qu'on est dans  
le besoin. Tout d'abord, nos portables  
pour les charger, il faut les envoyer  
dans une localité où il y a l'élec-  
tricité, ensuite pour la souder une  
même chose. Donc, je ne sais  
comment manifester cette joie.

- Nos maisons qui sont affectées,  
est-ce que le projet a fait à ça?

- ADAM, Souaibou: je suis content  
ma question est que je crains pour  
que cela ne soit pas un éléphant  
blanc.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Dans leur plan d'action, le gouvernement, le gas excellence Tatai Talon veut rendre à 90% ses localités éclairées. C'est dans cette optique que ce valeureux projet qui est le PERU ou le plan de l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale (ABERME). Et plus encore donc vos services étu fers de cette décision.

Nous vous rassurons que vos doléances sont prises en compte et seront mentionnés dans les rapports d'activités. L'électrifier permet d'accroître beaucoup d'activités et fait disparaître les gas de vol, d'insécurité totale. La question d'eau potable sera revue par d'autre projet.



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRÉSENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : BANTANSOUE Arrondissement : GOU.NAROU Commune : GO.GOU.N.OU

Date : 31/01/2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	WASSOU Y. Demon	cult	99447343	
02	OROU BOUKOUKIMIN	Cult	64023943	Wa
03	OROU HANI SOUABOU	Cult	94434760	OE
04	HADO Samoussi	Cult	45861728	W
05	ADAM Souabou	Cult	44291513	07
06	PAROUPA slako	Cult	55275189	MA
07	SABI O. Djobo	Cult	91833190	CA.
08	BIO O. Wahabou	Cult	63414392	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
09	Bio OUSSENI Sandey	chou	95 07 63 86	<del>SR</del>
10	GBEGUI Tété	chou	98 64 87 33	<del>SR</del>
11	SANDA Goropirza	cult		SR
12	Tchoumon Mouhammadou	cult	65 62 13 11	SR
13	BIO Wamou	cult		SR
14	OROU Boukouramin <sup>Djoko</sup>	cult	99 73 69 04	WR
15	DABA Zambéna	menagem	-	<del>SR</del>
16	KOURI Zoubera	menagem	/	SR
17	MATCHOU Fati	menagem	/	SR
18	MATCHOU baminou	cult	55 54 05 50	SR
19	OROU Abouma	cult	65 13 65 95	SR

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
20	SABI Youmama	Etu	64 13 25 65	♂
21	ASSO Karimou	Etu	64 12 51 06	<del>✓</del>
22	SANDA Wassou	Etu	/	♂
23	SANDA Bapa	Etu	/	♂
24	PARDUTA SANDA	Etu	68 44 71 81	<del>✓</del>
25	AHADOU Ho Abou	Etudiant	64 81 37 98	⊙
26	SABI Wo ISSA	Etu	95 62 16 53	<del>✓</del>
27	BLO ASSO	Etu	/	♂
28	SALIFOU Alima	menagem	62 27 71 44	<del>✓</del>
29	SABI SETHA ASSANA	Etu	94 65 43 67	<del>✓</del>
30	BLO Banne	Etu	/	⊙

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
31	MOUSSA Adou	Etu	63 33 40 17	m
32	DROU GANI Sanda	Etu	55 00 73 31	v
33	ASSO Oumarou	Etu	60 02 66 44	20
34	TEHAKPA Alima	menager	63 98 70 20	unus
35	SANDA Oumarou	Etudiant	63 72 01 75	bon
36	GANI Aladane	Etu	/	⊙
37	AMADOU moussini	Etu	99 76 13 49	"
39	GASSIBA W. Kassimou	Etu	55 20 40 66	1
39	HAMADOU wadi	Etu	64 18 84 02	1
40	HAMADOU nigou	Etu	95 07 66 84	
41	DABA Moustalabi	Animateur	94 45 48 24	
42	A GIBANOU Thierry	Consultant	96 00 32 17	



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	02/02/2024
Début de la séance	:	07h04
Fin de la séance	:	02h37
Commune	:	Banikoara
Arrondissement	:	Domboua Goumou
Village/quartier	:	Domboué
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Baniba

Représentants du Consultant : Djibril Issaou  
Dr AGBANOU Thierry

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le 02 février 2024, une séance de consultation publique dans le cadre de projet d'électrification de 200 localités au Nord Bénin (zone 3) a eu lieu. A l'entame de la séance, le chef du village a souhaité la bienvenue aux participants consultant et a remercié la population pour avoir répondu présents, à son appel. Avant de laisser la parole au représentant du consultant, il a exhorté sa population à répondre présent, très nombreux à chaque réunion. Prenant la parole, le représentant du consultant, DJIBRIL ISSAOU a remercié la population pour leur disponibilité.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

La consultation publique de ce jour  
est bien déroulée à la satisfaction de  
tous.

Au terme de la rencontre les recommandations  
suivantes ont été formulées :

- exécuter les travaux à temps et à bonne date ;
  - utiliser la main d'œuvre locale ;
  - Montoler les lampadaires au bord de  
la voie et sur les places publiques, ainsi  
que les points d'eau potable.
- ↳ Aller jusqu'au bout ble ce projet

Ont signé :

Le chef village



représentant des jeunes

BABIO S. Gado

Le représentant des sages

OROU YAREU Saka

représentante des femmes

SABO YÔ SABO GADO

Représentant des consultants

SANNI D. Boto

AGBANGOU Thierry  
EIES - PERUABIRME  
Consultant

JACKSON  
JISSOU DJIBILL

Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'electrification de 200 localités au nord du Bénin

**LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

*Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage relatif à la présente étude.*

Village : Dombouye Arrondissement : Gounoli Commune : Bankéara

Date : 02/02/2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	SABI GADDO Sabi yo	CV	64321653	
02	BABLO Sanni Gado	cultivateur	98090382	ds
03	ARIGUINA Orou Boto	cultivateur	65293624	non
04	OROU KIMMOU Sabi Lament	cultivateur	63437610	Sami
05	SERO Sabi Soumin	cultivateur	64758726	non
06	SANI DOKOTOROU Boto	Cultivateur	68891940	Sami
07	SERO Babou yo	cultivateur	63436776	Sami
08	SARE BAKA Saka N'Domo	cultivateur	45505209	Sami

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
09	SABI DAN Orou Gorou	cultivateur	94381171	
10	TEMA Orou KINNOU	cultivateur	94635430	
11	Orou MARE Tamou	cultivateur	63814100	
12	Orou DADARE Djafarou	cultivateur	69764669	
13	SARE BIGA Kintaga	cultivateur	94389809	
14	Orou GANI Samma	cultivateur	64776552	
15	OUSHANE Iniatou	Conseiller	64192907	
16	BORTO SABI Andemi	Conseiller	94266694	
17	<del>Gou</del> BORTO Boundja	Cultivateur	94190037	
18	SABI DAN Orou Merve	cultivateur	63583180	
19	DATTIAMI SABI Yo	cultivateur	64325907	A

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
20	YEGUINA Savè	cultivateur	—	<del>—</del>
21	ALTINE DROVA Sondole	cultivateur	65276916	—
22	BIO HOUAOU Sabi	"	45665813	—
23	DROU KIMLO Sabi Yo	"	—	—
24	MIATPO Kinnou N'Amo	"	—	—
25	SABI GANI Drou Bouè	"	—	—
26	SABI KIAMON Sounon Sounon	cultivateur	55234021	—
27	BAYIRA Sabi Kevou	cultivateur	63119377	—
28	SABI BIO Souvon	cultivateur	—	—
29	ARIGUINA Kove	cultivateur	94562122	—
30	GEESIBO Boni	cultivateur	—	—

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
31	OROU YAROU Saka	LI	65653106 65036565	
32	TAROU SARE Saka Baka	LI	-	no
33	GNANNA TANTI Komoum G0	"	64775918	
34	SANNI Botkolorou Bio Kao	"	98990735	
35	BRIPO Bio Kao	LI	-	
36	MERE Gebirima	"	64775911	A
37	SOUKOU Bio Assouma	"	-	0
38	BIO TORE Sabi Ban	LI	-	
39	BABIO Tani	"	-	
40	BABIO Sabi Sitra	LI	-	
41	AGBANKOU Thierry	consultant	96003217	



\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	01/02/2024
Début de la séance	:	15h10
Fin de la séance	:	16h40
Commune	:	Banikoara
Arrondissement	:	Toma
Village/quartier	:	Atabénon
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Bambara

Représentants du Consultant : BJBRIL Issaou  
et AGBANOU Thierry

A. RÉSUMÉ DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

..... d'un deux mille vingt quatre et le jeudi premier février s'est tenue à la place publique de Atabénon une séance de consultation publique dans le cadre de la mise du projet d'électrification rurale de 200 localités au Nord-Benin.

..... L'ouverture de la séance a été assurée par le chef du village. Il a d'abord souhaité la bienvenue au représentant du consultant. Ensuite il a remercié la population pour son engagement aux activités de développement et enfin il a remercié les participants pour leur disponibilité. Après son allocution, le chef du village a accordé la parole au représentant du

du consultant.

A son tour, Monsieur STIBRIL Isaac, représentant du consultant, a remercié le chef village et les participants pour leur disponibilité puis il passe à la présentation de l'objet de la séance:

- Présentation du projet à la population,
- Recueil des avis, questions et recommandations.

Après la présentation de l'ordre du jour, le consultant a fait un exposé sur les actions du projet. Il a par la suite expliqué à la population sa mission, ainsi que la mise en œuvre du projet. Notamment la collecte des informations pour faciliter la signature d'un protocole d'accord entre le gouvernement et les personnes dont les biens sont affectés par le projet afin de trouver les moyens pour atténuer les impacts négatifs du projet sur la population et sur l'environnement.

En le représentant du consultant a donné la parole à la population pour recueillir leurs préoccupations, avis et recommandations.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

O. Rou Kandi ASSOUMA: Merci au représentant du consultant, ainsi qu'au gouvernement. Nous avons besoin du courant à Atabérou. Nous sommes très content et nous attendons impatiemment le démarrage de ce projet.  
Moi, O. Rou Kandi ASSOUMA, chef du village de Atabérou, attends impatiemment ce projet. Ça permettra d'éclairer le village et d'éviter ainsi le risque de vole dans la nuit.

SABI SINAGHWE BIC Jean: Merci infiniment au gouvernement. Merci au représentant du consultant. A quand le démarrage du projet.

NAGO Asalie: Je remercie le chef de l'Etat pour avoir pensé électrifier notre village. Le courant est très important pour nous. Par manque de courant, on ne peut pas vendre de l'eau fraîche, le poisson.

O. Rou WAGOU Sabi Wouko: Je dis merci au gouvernement. Quel est le prix du courant?

SABOGO O. Bama: Je suis contente d'apprendre cette nouvelle. Je souhaite que le projet démarre très vite. Par manque de l'électricité, les femmes ne peuvent pas vendre la nuit.

ADAMOU Amadou: Nous les jeunes nous

remercie le gouvernement. Je veux  
demander au gouvernement d'installer la  
lampe pour éclairer le village  
afin de réduire les vols nocturnes et de  
permettre aux jeunes de s'épanouir.

BOUANRA Sabi Caringou: Merci au repre-  
sésentant du Consultant et au gouvernement.  
A travers ce projet nous sollicitons la  
réfection de la route Tessa-Atabénou  
et le tracé des voies à Atabénou.

### Réponses du Consultant

A travers vos interventions, on en déduit  
que la population de Atabénou a adhéré  
au projet et s'engage à faire tout ce qui  
est de son ressort pour faire évoluer le projet.

Par rapport aux questions, nous pouvons  
vous répondre que le projet est à la  
phase d'étude et il faut que celle-ci  
soit bouclée complètement avant le démarrage  
effectif du projet des travaux du projet.  
Je ne peux pas vous dire avec précision  
à la date exacte du démarrage du projet  
des travaux.

Au moment où nous sommes, les dispositions  
seront prises de commun accord avec les  
autorités et vous-mêmes sur les actions  
à mener pour une réussite parfaite du  
projet.

Synthèse des points soulevés, décisions prises et propositions

Le consultation publique de ce jour s'est bien déroulée à la satisfaction de tous. Au terme de la rencontre les recommandations suivantes ont été formulées:

- exécuter les travaux très vite
- utiliser la main d'œuvre locale
- installer les lampadaires dans les lieux publics
- réfectionner la voie Toure - Atabérou

Le chef village



Ont signé :

Le représentant des sages La représentante de femmes

~~\_\_\_\_\_~~  
SABI S.B. Jean

~~\_\_\_\_\_~~  
NAGO Rosali

Le représentant du consultant

Le représentant des jeunes

~~\_\_\_\_\_~~  
ISSAOU DIBRIL

~~\_\_\_\_\_~~  
BOUANRA Sabi Gningou

EIES - PERU/ABERME

~~\_\_\_\_\_~~  
AGRANOU Thierry (consultant) 200 localités

Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'electrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation de public est organisée dans le cadre de la mission ci-dessus. Des photos, rechetains, etc. seront pris pour un usage graphique à la présente étude.

Village: Atabérou Arrondissement: Touya Commune: Banikpara  
Date: 01/02/24

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	ASSOUYIHA Orou Kandi	chef du village	99 189794	<del>B</del>
02	BOUANRA Sabi Gningou	Cultivateur	64621324	<del>B</del>
03	NAGO Rasali	Menagera	99-196170	<del>NAGO</del>
04	OROU WAGOU Sabi Wenke	Cultivateur	—	<del>OROU</del>
05	OROU NANKO Sabi Kpèra	Cultivateur	64776123	<del>OROU</del>
06	ABAFIOU Hamadou	Cultivateur	—	4
07	NAGO Bignon Bou	Menagera	—	2
08	SABI SINAGAWÉ Bio Jean	Cultivateur	63127133	<del>SABI</del>

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
09	Guininkoukou Sabi Salmon	Cultivateur	-	<del>o</del>
10	BIO BOLI Salima	Ménagère	-	#
11	SABOGO Bama Aline	Ménagère	-	o
12	GOUPOUGA BANI Gnive'yo	Ménagère	-	o
13	ABAMOU Aïo PKO	Cultivateur	-	o
14	TIN DANOU Pounty	Cultivateur	96736403	<del>Anné</del>
15	SABOGO OROU BOGA Bama	Ménagère	94019330	o
16	SABI Guininkoukou Bio N'Goye	Cultivateur	58044453	o
17	OROU YERITA Bani	Cultivateur	-	<del>o</del>
18	SANAN N'GOYE Sanni Sika	Cultivateur	-	o
19	ALIBOU OROU YOROU	Cultivateur	-	o

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
20	OUOROU YERIMA Bio Tersi	Cultivateur	63357675	<del>Amuey</del>
21	YANKPATA Bio Bata	Cultivateur	94603037	<del>Amuey</del>
22	YARIBOU Sabi Sanna	Cultivateur	-	A
23	BIO YO Guleka Bion	Ménagère	-	-
24	MORO Bado	Ménagère	-	A
25	SAROUSSARI G. Moise	Cultivateur	-	<del>Amuey</del>
26	MONGO N'GOMI Lafia	Cultivateur	34542930	A B
27	AGIBANOU Thierry	Consultant	96003217	<del>Amuey</del>



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*  
Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	04/02/2024
Début de la séance	:	15 h 12
Fin de la séance	:	16 h 17
Commune	:	Banikogon
Arrondissement	:	Banikogon
Village/quartier	:	Wagon
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Bariba

Représentants du Consultant : DJIBRIL Issaou  
DR AGBANOU Thourou

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le 04 février 2024, à 15 heures, a eu lieu une séance de consultation publique dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social des travaux de projet d'électrification de 200 localités au nord Bénin (zone 03).  
A l'entame de la séance, le conseil du village a souhaité la bienvenue au consultant. A son tour le consultant, monsieur DJIBRIL Issaou, a remercié les participants pour leur disponibilité, puis il passe à la présentation du projet de l'ordre du jour, à savoir :

- Présentation du projet à la population,
- Recueil des avis, questions et recommandations de la population.

Après la présentation de l'ordre du jour, le consultant a fait un exposé détaillé des activités du projet. Il a par la suite appelé à l'auditoire sa mission, qui consiste à collecter les informations et son faciliter la signature de protocoles d'accords aux personnes dont les biens ont été affectés par le projet. La signature du protocole d'accord va permettre au gouvernement d'évaluer l'impact du projet afin de prendre les dispositions pour atténuer ces impacts.

Suite à l'explication du consultant, les participants ont donné leur avis sur le projet, ils ont également posé les questions d'éclaircissement et ont fait des recommandations.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Après son exposé, le consultant a donné la parole pour exprimer leur inquiétude, donner leur avis et faire des recommandations.

BLO TASSO GOURARO Bio Kassim: Je remercie le consultant pour avoir effectué le déplacement de son lieu pour venir nous annoncer la bonne nouvelle. Mes remerciements vont également à l'encontre du gouvernement et de notre président qui a une fois encore montré son engagement quant à l'électrification de tout les coins du pays, particulièrement notre village Wagon. La question est celle-ci: à quel point le démarrage effectif du projet? deuxième question: nous souhaitons que les bornes soient pas encore tracer à Wagon, quelles seront alors les lignes techniques dans le village de Wagon?

SABI Nagidou: Les compteurs seront-ils distribués gratuitement ou chacun va payer son abonnement. Dans le dernier cas quelles sont les pièces à fournir pour avoir un compteur personnel.

BANI Seidou: Quel est le montant à payer pour avoir un compteur et son installation.

OROU S. ANNA BANI Assouma: Je remercie le gouvernement pour ce projet. Mais j'ai une recommandation à faire: Je recommande au gouvernement de marquer au préalable les bâtiments qui sont sous l'emprise du

## Courant électrique -

Orou K. Biō Sika : je remercie le gouvernement pour les efforts qu'il fournit pour le développement de notre localité. J'ai une doléance et une question. La question est celle-ci : C'est pour quand le démarrage effectif de ce projet.

Aussi, je demande au gouvernement l'aide de la mise en œuvre de ce projet et d'installer les lampadaires au bord de la voie et sur les places publiques du village de Wagon.

## Reponses du représentant aux préoccupations de la population.

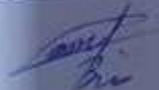
Avant de répondre aux questions posées par les participants, le représentant du consultant, Monsieur ABRIEL Isaac a remercié les participants pour leur disponibilité. Il a par la suite donné une réponse à chaque préoccupation.

C. Synthèse des points soulevés, décisions prises et propositions

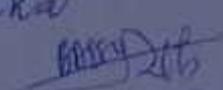
La consultation publique s'est déroulée très bien, les participants ont été satisfaits.

- Au terme de la rencontre, les recommandations suivantes ont été faites :
- marquer les maisons ou bâtiments qui sont sur l'emprise de la ligne électrique
  - installer les lampadaires dans le village
  - tracer les rous dans le village

Conseiller

  
Orou Kouara

Bio nka

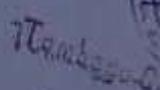
  
AGBANOU Thouray  
Conseiller

ETES - PERU/AHERME

Ont signé :

le CV



  
Idrissou  
Représentant des Sage

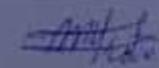
SABI BOKO Bio Boutari  
le représentant du consultant

ISSOU DJIBRIL

Représentante des jeunes  


SABI GANI Gnoi H zou

Représentant des je

  
SABI SIKA Ké

200 localités



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatims, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : Wagon Arrondissement : Banihoara Commune : Banihoara

Date : 04/02/24

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	BANI SONNIN	Cultivateur	—	—
02	ISSA Bangobiti	Manager	✓	+ ✓
03	BIO SABI SEUMHANOU Abiza	Manager	✓	—
04	SANNI De Koro Orou Toundo	Hémisier	95279791	<del>—</del>
05	BIO TAZO GOUARD BIO Kassim	Cultivateur	95878177	—
06	SABI MASSO Amoron	Cultivateur		—
07	OROU SANNAN BIO Gado	Cultivateur	94739336	—
08	SABI SIKA Kote	Cultivateur	94498491	—

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
09	BIO GOUNIARI Adem	Cultivateur	64 12 92 60	
10	OROWSANNA Bani Ayouma	Cultivateur	34 48 44 46	
11	OROU BOUANRA Monkaïla	élève	95-0486-58	
12	OROU KOURA Bani Seïdou	Cultivateur	34-09-43-68	
13	SABI GANI Ayouma	Menager	64 36 32 81	
14	OROU SORÉ Madôïen	Menager	-	
15	Adem Hawaou	Menager	-	
16	YADOWI EUI Gombi	Menager	-	
17	SANGWERA BIO Bana Ngogé	cultivateur	-	
18	LAFIA Doué	Menager	65 08 80 68	
19	BIO Marant Hawaou	Menager	-	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
20	SABI MASSO Erouma Nkoro	Manager	94 41 75 93	<del>Signature</del>
20	OROU TAIYO Nabana	Manager	-	-
21	Koto SIRA Siraferu-gnon	Manager	-	0
22	OROU KOTO gnon Sika	Manager	-	0
23	SABI Mage' Dominique	cultivateur	65 10 08 34	<del>Signature</del>
24	SABI SABI Maguidou	cultivateur	64 99 88 11	<del>Signature</del>
25	OROU KOURA Bio Sika	cultivateur	94 50 04 93	<del>Signature</del>
26	SABI Daga Manye	Manager	-	0
27	SABI KOUMA Marcelin	cultivateur	94 51 74 21	<del>Signature</del>
28	OROU NOMBOW Tahatou	élève	68 63 80 82	<del>Signature</del>
29	OROU DOUSSI Bio BUEGA Ngoy	cultivateur		0

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
30	OROU DOBO Orou Tambogo	Chef Village		
31	AGBANOU Thierry	consultant	96003217	



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin  
**LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : **DJEMELÉ** Arrondissement : **Gogoumou** Commune : **Gogoumou**

Date : **24/08/2024**

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
1	BID Sandra	Cultivateur		<input checked="" type="checkbox"/>
2	SABI Djoko	Cultivateur		<input type="checkbox"/>
3	AHABO Babbe	Cultivateur	52 15 59 92	<input checked="" type="checkbox"/>
4	YEBI GORO Hariam	Menager		<input checked="" type="checkbox"/>
5	SAHO Adara	Menager		<input checked="" type="checkbox"/>
6	ABOBE ASSO	Cultivateur		<input checked="" type="checkbox"/>
7	SAHO Riba	Menager		<input checked="" type="checkbox"/>
8	Alou Avlar	Menager		<input checked="" type="checkbox"/>
9	SAHON Goudarou	Cultivateur		<input checked="" type="checkbox"/>
10	SANDU Bana	Menager		<input checked="" type="checkbox"/>
11	Bani Wabon	Revendeur		<input checked="" type="checkbox"/>
12	Doko Abouloug	Revendeur		<input type="checkbox"/>

No	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	PROUS Gaudel	Cultivateurs		<i>[Signature]</i>
14	KTOBO Amadou	Cultivateurs		<i>[Signature]</i>
15	BANI Kobo	Eleveurs		<i>[Signature]</i>
16	SABDI Samba	Cultivateurs		<i>[Signature]</i>
17	SANDEH Hatcher	Cultivateurs		<i>[Signature]</i>
18	SARI Yakeouba	Cultivateurs		<i>[Signature]</i>
19	SARIGO Kobo	Cultivateurs		<i>[Signature]</i>
20	BOUBOU Samba	Cultivateurs		<i>[Signature]</i>
21	SARIGO Samba	Cultivateurs		<i>[Signature]</i>
22	KTOBO Babou	Cultivateurs		<i>[Signature]</i>
23	SABIGO Samba	Cultivateurs		<i>[Signature]</i>
24	FARRA Hatcher	Eleveurs		<i>[Signature]</i>
25	SARIGO Mabarbaoul	Cultivateurs	64750038/50024740	<i>[Signature]</i>
26	MBOURKAR Souté	Cultivateurs		<i>[Signature]</i>
27	KOUSTA Saeyou	Cultivateurs	98888243	<i>[Signature]</i>
28	BANI Yero	Cultivateurs		<i>[Signature]</i>

No	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	AMIR BOU Adaman	Cultivateur		
30	Bio Wozon	//		
31	SALIM DYO Seba	//		
32	GOGE Samaila	//		
33	Alou Amadou	//		
34	SOURMANOU Gossalou	//		
35	Bio Iyabo	//		
36	SANBA Boubou	//		
37	KASSOU Agalou	//		
38	BEMAN Seba	//		
39	HANGA Bessira	//		
40	SANBA Adaman	//		
41	BANI Iyabo	//		
42	ABOURE Seba	//		
43	ZAKARI Mahamed	//		
44	HAÛCHOU ISSIHTOU	//		

No	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
45	ABDOLAY BARBA	Cultivateur		
46	SHABI ISSA	//		
47	KOBT SALLA	//		
48	BANI BEMON	//		
49	TOKO BASSI	//		
50	KOBYA BIKA	Menagere		
51	GOKOURA BAKÉ	Menagere		
52	SHIBIO BIGNON	Menagere		
53	TOKO GAYA			
54	MASOU LAMALAN	Menagere		
55	SHANON BAKÉ	Menagere		
56	KOBYA ADAMA	Menagere		
57	ADAMA SINE	Menagere		



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	
Début de la séance	:	8h 15 min
Fin de la séance	:	9h 5 min
Commune	:	Gogounou
Arrondissement	:	Djimmèlé Gogounou
Village/quartier	:	Djimmèlé
Lieu	:	Place public
Langue de travail	:	Bariba

Représentants du Consultant : KANDISSOUNON Gwirl Prisca  
Dr HOUNGUE Joël

**RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Leur amener la population rurale à se développer. ABERME/Benin a décidé de fournir l'énergie électrique à 200 localités du Nord/Benin dans les départements de l'Alibori, le Borgou, l'Atacora et la Donga. Bien avant cela il est indispensable de réaliser une étude d'impact environnemental et social dans ces localités bénéficiaire du projet. Ainsi des séances de consultation publiques sont organisées dans ces localités afin de présenter le projet aux populations et de recueillir leurs préoccupations pour mieux leur éclairer et obtenir leur adhésion au projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

\* ABDURE ASSO: Au début de ses propos, il a exprimé sa joie face au projet d'électrification de leur localité. Il poursuit en disant que cela permettra au village d'être éclairé et aidera les élèves à bien apprendre leurs leçons. Aussi cette électrification permettra aux femmes d'entreprendre plusieurs activités commerciales comme la vente de glace et des sucette dans leur localité.

\* SABIDJO Bignon: Après avoir remercié l'équipe des consultants elle a notifié sa satisfaction du projet d'électrification de leur localité. Elle poursuit ses propos en disant que cette électrification aidera les femmes à faire les travaux domestique dans les meilleur condition d'une part et d'autre part les femmes auront la facilité de charger leur téléphone.

\* BIO DJOBO: A montrer sa reconnaissance du projet d'électrification de leur localité car cela permettra aux jeunes désireux d'apprendre un métier et le faire chez eux ce qui réduira l'exode rural des jeunes de leur localité.

\* BIO Sanda: A manifester sa joie par l'électrification de leur localité car c'est une chance pour lui que sont village soit parmi les bénéficiaire du projet. Il finit par prière Dieu que les travaux se



Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : **GASSO** Arrondissement : **SARI** Commune : **GOGOUMEN**

Date : **24 10 2024**

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	DOGO Oumarou	CV GASSO	64 710446	<i>[Signature]</i>
02	ISSA Soumarou	Rc	64640975	<i>[Signature]</i>
03	BAGOUDOU Bouba	Iman	65944652	<i>[Signature]</i>
04	BAGOUDOU Mamadou	Cultivateur	65695738	<i>[Signature]</i>
05	ADA Bombia	Elevage		<i>[Signature]</i>
06	DOGO Ayou	Elevage	94444150	<i>[Signature]</i>
07	TCHOUHON Sidi	Elevage		<i>[Signature]</i>
08	BAGOUDOU Sanda	Cultivateur		<i>[Signature]</i>
09	ADA Oumarou	Cultivateur		<i>[Signature]</i>
10	TCHOUHON BOUSSA	Voyageur		<i>[Signature]</i>
11	BEGUI Gami	Managere		<i>[Signature]</i>
12	OUMAROU Adamou	Cultivateur		<i>[Signature]</i>

No	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emergement
13	ALOU Maimama	Manager		ms
14	GOUDJO Djoda	Manager		ms
15	ALOU Amadou	Cultivateur		ms
16	AMADOU Fatima	Manager		ms
17	ISSA Oumarou	Cultivateur		ms
18	MAROU Djodi	conseiller	conseiller	+
19	WASSOU Oumarou	Cultivateur		ce
20	WASSOU Soumarou	Cultivateur		+
21	ABDOULAY Amina	Manager		ce
22	DEYON Halimata	Manager		ms
23	SALIFOU Aissatou	Manager		ms
24	BOURBAHA Adama	Manager		ms
25	DIKO Mamma	conseiller	conseiller	ms
26	ISSA Bouba	Cultivateur		ms
27	MAROU Oumarou	Cultivateur	66155804	ms
28	AMADOU Adama	Manager		ms

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emergement
29	MASSOU Amadou	Cultivateur		3
30	ISSA Belar	Manager		2
31	GOULD Kadjiya	Manager		2
32	ADA Bagauder	Cultivateur		2
33	KOURI Halimata	Manager		1
34	MASSA Taïmama	Manager		2
35	ABDOULHY Bamata	Manager		3
36	MOUSSA Bana	Manager		2



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	
Début de la séance	:	10h 35m
Fin de la séance	:	11h 16min
Commune	:	Gogounou
Arrondissement	:	Soll
Village/quartier	:	Basso
Lieu	:	chez le délégué
Langue de travail	:	Peulh

Représentants du Consultant : KANISSOUNON Gniré Prisca  
Dr AGBANOU Thierry

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Tout pays visant l'émergence s'active sur les infrastructures. Le Bénin pense aussi au bien-être des populations rurales. C'est dans ce sens que ABERME Bénin lance l'électrification de 200 localités rurales des départements du Nord Bénin (Borgou, Alibori, Atacora et la Donga). Pour atteindre ses objectifs il s'avère indispensable de faire une étude d'Impact Environnemental et social (EIES) dans les localités concernées. Cela permettra de réduire considérablement les impacts négatifs. Voilà la raison de l'organisation des séances de consultations publiques dans les localités bénéficiaires du projet. Cette activité permet de présenter le projet, de recenser les préoccupations et enfin de permettre de mieux comprendre les points d'ombre.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

□ DDOGO Oumarou: En sa qualité de chef village, il commence par les salutations d'usages. Il déclare être très heureux que ce projet vienne dans sa localité. Par lui, l'électrification de sa localité changera leur vie. D'abord la lumière et le chargement. Les leur différents appareils ensuite ils pourront s'acheter les télévisions et enfin leur enfants pourront apprendre les métiers tels que la soudure et venir à installer dans leur localités,

□ ALOU Maïmouna: Pour elle, ils auront la possibilité de faire aussi de la glace dans leur localité et de profiter les bienfaits des ventos.

□ ADP Oumarou: Il est très heureux et témoigne sa reconnaissance au différents acteurs impliqués leur permettant de devenir et de connaître ce que ceux de la ville connaissent grâce à l'électricité. Par lui certains malfaiteurs profitaient de l'obscurité pour faire leur forfait mais désormais ils seront saisis.

□ ISSA Soumanou: Il commence avec les salutations, il reconnaît qu'ils ont très chanceux de faire partie des 200 localités pris en compte par ce projet de BERMEBÉ. Il déclare qu'avec l'électricité les femmes pourront mieux cuisiner dans la nuit. Il ajoute aussi qu'ils peuvent s'acheter les moulins à courant qui pourront énormément les servir car avec ça la cuisine se fera à temps et permettra à la famille de manger. Ils pourront aussi mener des activités parallèles tel que la soudure.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Synthèse

La population de la localité a bien compris le message et est prête à appuyer les acteurs jusqu'à l'implantation d'infrastructure dans la localité. Elles demandent aussi se débarrasser des obstacles qui entraveraient à l'installation de ces infrastructures. À la fin, ils laissent entendre une détermination, cette détermination c'est de vite réaliser ce projet car ils sont très impatient.



DOGBO Oumarou

~

ADAI, BONBIA  
(Représentant des sages)

~

GBEGUI Gani  
(Représentante des femmes)

Ont signé :

ISSA Soumanou  
(Relais)

~

HAROU Djodi

KANDISSOUNON Gnié Prisca  
(Représentants du consultant)



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	: 25/08/2016
Début de la séance	: 14h12 min
Fin de la séance	: 16h01 min
Commune	: Zangbassara
Arrondissement	: Tona
Village/quartier	: Tintimou
Lieu	: Place publique
Langue de travail	: Fon

Représentants du Consultant : DJIBRIL ISSAOU  
DR. AGBANOU Thierry -

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le but de fournir l'énergie électrique à toutes les localités rurales du Bénin, ABERME/Bénin a décidé de fournir ses localités du Nord-Bénin (dans les départements de la Loko, l'Atacora, le Borgou et l'Alibori) en énergie électrique. Mais, avant la mise en œuvre de ce projet, il est impératif de réaliser une étude d'impact Environnemental et Social (EIES) dans les milieux récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des réunions de consultations publiques ont été organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet à la population d'une part, et d'autre part, recueillir leurs avis/préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir leur adhésion au projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

BATEKO MORA Jérémie : Mr BATEKO a été rejoint du et a précisé que la mise en œuvre de ce projet permettra aux jeunes diplômés de soudure de s'installer dans la localité pour ainsi permettre aux autres jeunes désireux d'apprendre ce métier de le faire sur place. Cela permettra aux populations d'obtenir les services de soudure à moindre coût. Il a profité de cette opportunité pour demander le coût du compteur d'une part et d'autre part, si au démarrage du projet, certaines maisons seront démolies.

O.ROU KOTO : Après avoir salué les participants, a ajouté que la mise en œuvre de ce projet contribuera à l'essor d'une nouvelle entreprise capable de booster le développement de son village. Il s'agit des activités comme : création de centres informels, le rafraîchissement de pure water la vente des bi nap, sucre etc et yoharant.

O.ROU BENSON Chénifala : Elle a exprimé sa satisfaction du projet pour elle beaucoup de choses vont changer dans son métier qui est la couture. Actuellement j'envoie les tenues des clients à Toua pour drapage et repilage. Si le village est électrifié je vais acheter mes propres machines de couture à courant.

BATEKO BIC Yarcou : Pour lui, il aura du travail pour les jeunes qui ont appris l'électricité parce que beaucoup de personnes vont s'abonner au réseau électrique.

VARANKARI BIC Gado : A l'entame de ses propos il a salué d'abord le consultant, les participants et le gouvernement respectivement pour leur participation et pour avoir pensé à sa localité. Le chef du village croit à la mise en œuvre de ce projet et invite la population à la patience. Pour lui, la question de savoir à quand le démarrage est légitime, mais il faut croire au gouvernement et patienter.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Après les débats, la population a rassuré au consultant de son entière disponibilité à collaborer avec toutes les personnes qui seront appelées à travailler pour la mise au point de ce projet. Ils ont aussi rassuré qu'aucun obstacle matériel n'empêcherait le démarrage de ce projet. La population, consciente des avantages de l'électrification, s'est engagée à dégager les obstacles pour l'implantation des infrastructures pour la mise en œuvre de ce projet.

Paul fini les femmes du village de Tintimou par la voix de leur représentante ont demandé au chef de l'état de réaliser les points d'eau potable dans leur localité afin d'améliorer leur vie. Compenser les PAP à leur juste mesure.

Chef Village  signé :  
YARANKARI BIO

Représentant des Sages  
ZIME Orou Bombou

Représentante des Jeunes

Représentant des Jeunes

GUERA Ganigui  
Le représentant du consultant

BANI Orou ASSO

  
DJIBRIL ISSAOU



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village

Tintimbu

Arrondissement

Tella

Commune

Bankokara

Date

20/02/2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
1	YARRANKARI BIC Gado	chef village	95959031	
2	DROU WARI Eli	leader religieux	95034962	
3	BATOKO Hoga Génermie	Cultivateur	95018276	
4	DROU NARO Meud	Cultivateur	-	
5	BIC TAKORA Dieu Wane	Cultivateur	94922266	
6	SABI YEROKI BTNI	Cultivateur	94534958	
7	BATOKO EMOCK	Cultivateur	64622252	
8	SEËKINÉ Orou Bomboki	Cultivateur	-	
9	SABI SIKR Gabriel	Cultivateur	-	
10	BIC BOUKO SABI KOLA	Cultivateur	68893267	
11	DROU ASSO	Cultivateur	-	
12	MERRA Orou Koto	Cultivateur	98856807	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	KORA Mehamed	"	94316953	
14	OROU BATA Saki Yaya	"	40856500	
15	BATOKO Saki' Yo	"	60949709	
16	KORA Orou Kina	"	64403274	
17	KORA Latif	"	63423125	
18	TEFO Bienvenue	Henagore	64554249	
19	OROU Broum chinibath	"	45306460	
20	GUERRA Ganigui	"	/	
21	OROU Bagon Bona Siko	"	/	
22	Ba MILLON Rebecca	"	/	
23	Sedou Bake	"	/	
24	OROU Bagon Bignon	"	/	
25	OROU Bagon Bake	"	/	
26	BANI Miodin Magreith	"	/	
27	BIO SANNAN FEMIN	"	/	
28	BANI Gnon Bérou	"	/	





Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	19/08/24
Début de la séance	:	14 <sup>h</sup> 30'
Fin de la séance	:	15 <sup>h</sup> 45'
Commune	:	BANIKUSABA
Arrondissement	:	KOKEY
Village/quartier	:	NIMBERE
Lieu	:	Place du village
Langue de travail	:	BARIBA

Représentants du Consultant : KECTA Saré  
Dr AGRANDU Thierry

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Il s'agit de poursuivre l'énergie électrique à toutes les localités rurales du Bénin, ABERME/Bénin a décidé de poursuivre 200 localités du Nord Bénin (les départements de la DONGA, l'ALIBORI, l'ATACORA, le PORDOU) en énergie électrique. Mais, avant la mise en œuvre de ce projet, il est impérative de réaliser une étude d'impact environnemental et social (EIES) dans les milieux. Recepteurs du projet afin de minimiser les impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des séances de consultations publiques ont été organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part, et d'autre part, Recueillir leurs préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir leur adhésion au projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

\* SANNA Mawral : Mawral a remercié l'ABERME / Bénin pour le choix porté à sa localité. Pour lui, la mise en œuvre de ce projet soulagera la population, ce qui impliquera le développement de la localité.

\* SANNA Frontakani : Selon le chef de village, la mise en œuvre de ce projet est incommensurable nouvelle femme que chaque homme de la localité posséderait. Ainsi, le village sera éclairé la nuit ce qui réduirait le vol et le cambriolage.

\* SANNA Abobou : Abobou s'est réjoui du projet et a précisé que la mise en œuvre de ce projet permettra aux jeunes désireux d'apprendre un métier (la Soudine) sur place, ce qui limitera l'exode rural des jeunes de leur localité.

\* ALou Abdoulaye : Selon lui, la mise en œuvre de ce projet aidera les écoliers et élèves de la localité à mieux étudier les Soirs, ce qui impliquera l'amélioration des performances scolaires. Il a préféré poser la question du prix du kW.

A cette question, le consultant a répondu en disant que c'est la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBE) qui fixera le prix et en fonction du nombre de kW consommé.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Aux termes des échanges, la population de renommée d'ABERME/Bonita d'abord portera son choix sur sa localité dans la mise en œuvre de ce projet. La population a reconnu qu'elle mettra tout en œuvre pour que les techniciens qui réalisent les travaux soient dans les meilleures conditions de travail.

Pour finir, la population a demandé à ce que les travaux se fassent dans un bref délai, les balances indiquées ont été fournies :

- Électriques toutes les centrales de la localité

- Fournir le courant à un coût réduit
- Compenser les P.P. pour les pertes de ligne.



CV/411... signé :

Représentant des Sages  
A  
Abdoulaye ADOU

Représentante des femmes  
B

Représentant des Jeunes  
A

Guina SAIDOU

Samba ADOU

Représentant du consultant

  
Saré HECTA



Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin  
Projet d'Electrification Rurale (PERU)

**LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbalim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : Nimhère Arrondissement : KIKIKI Commune : BANIKOARA  
Date : 19/08/24

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
1	SANNA Bombakari	CV/Nimhère	95206203	
2	ALOU Abdoulaye	Cultivateur	99194889	<u>A</u>
3	ADAM Ibrahima	Cultivateur	84136463	<u>W</u>
4	BOUBAKAR Ali	Cultivateur	64660301	<u>W</u>
5	SANNA Mousa	Cultivateur	88500531	<u>M.</u>
6	AMADOU Boudi Djoudi	Cultivateur	-	<u>D</u>
7	ALOU Bido	Cultivateur	-	<u>S</u>
8	BOUBAKAR Oumarou	Cultivateur	-	<u>D</u>
9	FAROUKOU Assoumi	Cultivateur	-	<u>D</u>
10	DJOBO Adou	Cultivateur	95110154	<u>D</u>
11	BOUBAKAR Assoumi	Cultivateur	63821511	<u>W</u>
12	AMADOU Balda	Cultivateur	-	<u>D</u>



N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	AMADOU FANTOU	Cultivateur	-	B
14	SAMBA ABDOU	Cultivateur	-	B
15	SAMBA Amadou	Cultivateur	-	B
16	SAMBA Amadou	Cultivateur	-	B
17	SALDOU Youssoufa	Cultivateur	-	B
18	GUESSO SOLOU	Cultivateur	-	B
19	ALOU Adam	Cultivateur	-	V
20	SEKII GANI	Hébergeur	-	B
21	ALOU Lamatou	Ménagère	-	CV
22	ALOU Fatoumatou	Hébergeur	-	V
23	SARDOU Aissatou	Hébergeur	-	V
24	ALOU Hadjiyala	Hébergeur	-	F
25	SALDOU GUEMA	Hébergeur	-	O
26	ALI Samba	Hébergeur	-	O
27	ALOU Samba	Cultivateur	-	<del>B</del>



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	12/19/2024
Début de la séance	11h 14 min
Fin de la séance	12h 41 min
Commune	Département
Arrondissement	Circonscription
Village/quartier	Département Gak
Lieu	111 Département Gak
Langue de travail	Bariba

Représentants du Consultant :

DJIBAIL S. S. S. S.

Dr AGBANTOU Thierry

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le but de fournir de l'énergie électrique à toutes les localités du sud du Bénin, ABERME/Bénin a décidé de fournir les localités du nord-Bénin notamment dans les départements de l'Atacora, de la Donga, le Borgou et l'Alibori en énergie électrique. Mais, avant la mise en route de ce projet, il est impératif de réaliser une étude d'Impact environnemental et social (EIES) dans les milieux récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part, et d'autre part de recueillir leurs préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir leur adhésion au projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

**MAHAMA Sidikou:** A l'entame de ses propos, il a dit qu'il est content du projet d'électrification de nos villages. Et que les villages plus grands cherchent nous ont l'a eu. Je ne peux que apprécier, s'est il exprimé. Mr MAHAMA pense que la mise en œuvre de ce projet permettra de résoudre les difficultés de nos femmes surtout quand il s'agit de préparer le dîner la nuit. Le projet permettra d'éclairer la cour de la maison, d'installer les machines à coudre, les frigos, les ateliers de soudure. Nous pourrions désormais avoir la télévision pour s'informer et se divertir avec les enfants. Bref ce projet permettra aux hommes, femmes de créer de nouvelles activités pour gagner de l'argent.

**TCHOUVEN Yanli:** Pour lui, ce qui est plus important dans le projet, c'est le fait que les enfants puissent apprendre leur leçon régulièrement à tout moment grâce à l'éclairage des maisons.

**GOROGELI Djahadi:** Après avoir exprimé sa satisfaction du projet de l'électrification de leur localité, a notifié que la mise en œuvre de ce projet, aux jeunes qui ont appris la soudure et qui ont ouvert les ateliers dans d'autres villages pas manqué d'électricité de revenir dans leur village pour exercer leur métier de soudure et ainsi à leur jeune frère d'apprendre aussi la soudure.

**ADAM Bouraïma:** Après avoir magnifié, a posé. Mr ADAM Bouraïma a posé quelques questions. Les poteaux électriques seront ils implantés dans chaque maison? Les compteurs seront ils vendus? A ces questions le représentant du consultant que les poteaux seront implantés aux bords des ruelles et les compteurs électriques seront laissés à la population sous réserve de paiement d'un montant préfixé par les autorités compétentes.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance, la population a assuré le consultant de son entière adhésion au projet d'électrification de tout village. Elle est prête à mettre tout son cœur pour les techniciens et ouvriers qui réalisent les travaux dans les meilleures conditions de travail au moment de la mise au œuvre du projet.

A la clôture de la séance, la population a formulé les doléances suivantes :

- 1 - Réamarrer les travaux dans les meilleurs délais.
- 2 - Porter les localités du village de Bomboué-Gab des points d'eau potable afin de pallier au problème d'eau potable au quel fait face les populations du village de Bomboué-Gab.



SIG: MOUTAMA

Représentant des jeunes

ALOU ADA  
Représentant du consultant

Signature  
DJIBRI ISSOU

Ont signé :

Représentante des femmes

Signature  
BOURAIMA Bignon

Représentant des sages

Signature  
SDULEMANE Amadou



MINISTRE DE L'ENERGIE  
ET DE L'ELECTRIFICATION RURALE



Projet d'Electrification Rurale (PERE)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'electrification de 200 localites au nord du Benin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette seance de consultation du public est organisee dans le cadre de la mission citee. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage relatif a la presente etude.

Village: Bomboua - Gak Arrondissement: Géométi Commune: Bawikoula  
 Date: 13/01/2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	TCHOUNON Bobakou	Eleveur	-	
02	TCHOUNON Youke	Eleveur	-	
03	OUHAROU Bani	Eleveur	-	
04	ADAH Beuraïma	Eleveur	63 40 68 09	IM
05	SIDIKOU Alou	Eleveur	63 95 32 94	
06	ALOU Ada	Cultivateur	94 23 09 05	
07	SIDIKOU Amick	Eleveur	-	
08	GOROGONI Mahadi	Eleveur	63 95 04 34	
09	MAHANN Mahadi	Eleveur	-	
10	BANI Anfadou	Cultivateur	68 43 94 83	
11	MORH Sidi	Cultivateur	-	
12	SIHA ADAN Sidi	Eleveur	63 45 54 94	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	DEMO Saïeli'	Eleveur	58126789	
14	AHABOU Amicela	Eleveur	—	
15	KORE Biqno N'Nawa	Eleveur	—	
16	MAHANA Sielikou	Chef Village	64376944	MND
17	ISSOBO Serbo	Eleveur	62472208	5
18	AHILTO Ada	Eleveur	646444768	
19	KOTO N'GABI HDOA	Cultivateur	55-97-4130	
20	OROU SIKR Koro'	Cultivateur	—	
21	SOULEHANE Amadou	Leader religieux	59174967	 *
22	MAHANA Hamadou	Eleveur	58404337	
23	GARBA Salamata	meunegere	—	
24	AHABOU Goni	meunegere	—	
25	LAMAZOBA	meunegere	—	
26	BEURRIHA Biqnon	meunegere	—	
27	DISOUI Almatou	meunegere	—	
28	OROU Ye Bakie'	meunegere	—	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	KPO BLO Bignon	Ménagère	-	
30	AMADOU Alimata	Ménagère	-	
31	SANNAI Hadjira	"	-	
32	SIDI Salamata	"	-	
33	BANI Fadima	"	-	
34	AMADOU Bouda	"	-	
35	GUILBA Hèye	"	-	 
36	GARBA Bignon	"	-	
37	VERO Fadima	"	-	
38	AHISSO Débo Alfa	"	-	
39	KOJO Goné	"	-	
40	BANI Adama	"	-	
41	YADI Béano	"	-	



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	19/08/2024
Début de la séance	:	10h11min
Fin de la séance	:	11h47min
Commune	:	Bamkara
Arrondissement	:	Goumou
Village/quartier	:	Goumou - Gah
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	

Représentants du Consultant : DJIBAIL Issaou  
Dr. AGBANOU Thierry -

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Dans le but de fournir l'énergie électrique à tous les localités rurales du Bénin, ABERME/Bénin a décidé de fournir 200 localités du Nord-Bénin (dans les départements de l'Atacora, la Borgou, le Borgou et l'Alibori) en énergie électrique. Mais avant la mise en œuvre de ce projet, il est impératif de réaliser une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans les milieux récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, les séances de consultation publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires pour d'une part, présenter le projet à la population et d'autre part, mieux répondre à leur préoccupation afin de les éclairer et d'obtenir leur adhésion au projet.

## II. QUESTIONS ET DEBATS

**BOURBAMA Soumanou:** Il a été bien souhaité la bienvenue au représentant qui consultant avant de s'adresser au public. Il a remercié pour avoir répondu présent à son appel. **M. BURBAMA**, chef village a exprimé sa satisfaction au sujet avant de poursuivre par la suite que la mise en œuvre de ce projet permettra aux enfants et élèves d'étudier de sursouffrir dans les meilleures conditions, ce qui impartira positivement le rendement scolaire. Pour finir il a précisé que la mise œuvre de ce projet offrira aux jeunes et femmes de nouvelles perspectives. Ils pourront par exemple apprendre la soudure et installer leur machine de soudure, installer les machines en courant pour éviter les longues distances que les femmes parcourent pour aller chercher le bois.

**KOLY Djedi:** sera lui avec l'avènement de l'électricité, la population n'aura plus besoin de parcourir assez de distance pour charger leur téléphone portable. Les femmes pourront aussi acheter les réfrigérateurs pour rafraîchir l'eau afin de le revendre.

**GARBA Boubaçar:** Il a posé la question de savoir si les gens peuvent s'associer pour acheter un compteur. A cette le représentant du consultant a répondu que c'est possible s'ils s'entendent à le faire, il a précisé que le compteur serait au nom d'une seule personne.

**BIO ALLOU Hama:** Il a voulu savoir combien il faut déboursé pour obtenir son compteur. Le consultant a répondu que le prix sera fixé au moment d'opération.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Après la séance, on peut se tenir que la population de Dombouel Gah a adhéré à ce projet parce qu'ils se sont dit prêt à accueillir les techniciens de projet, à leur mettre dans les meilleures conditions de travail. Les membres de la Communauté ont ou sont engagé en même temps en œuvre pour faciliter la mise en œuvre du projet même s'il faut sacrifier leur bien pour l'implantation des infrastructures.

Avant de lever la séance la population a fait une doléance à l'endroit du gouvernement à savoir:

- Réaliser les point d'eau potables pour les localités du village
- Exécuter les travaux dans les meilleurs délais

Le  Ont signé :  
BOURAIMA SOUMANO  
BANI B Soumano  
représentant des jeunes

représente des femmes  
  
AHABOU Idissari  
représentant des sage

  
BANI Tchoumo  
représentant du consultant  
~~Issaou~~  
ISSABRIL ISSAOU

  
~~AHABOU Idissari~~  
BIO Adam

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin
   
**Projet d'Électrification Rurale (PERU)**

**LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : GAMMARI Gadi Arrondissement : GAMMARI Commune : Bani-Koara

Date : 19/07/2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
1	BOURAHIA Soumanou	chef village	65 12 16 51	
2	BIO ALBU Hamma	Eleveur	—	
3	KOLY Gyadi	Eleveur	45334167	
4	GARBOA Boubacar	Eleveur	65 89 96 08	
5	AHABOU Siakou	Cultivateur	—	
6	BANI Gyalokoli	Eleveur	—	
7	BOURAHIA Amadou	cl	—	
8	IBRAHIMA Alou	M	—	
9	BANI Tchoumo	u	45 82 1004	
10	ALOU Salou	M	—	
11	BIO Adam	u	—	
12	BIO Wassi	M	—	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	AMADOU DOTI'a	Eleveur	—	
14	BIO BIODI		98802187	
15	BIO AOLA		63350286	
16	BANI ABOU		—	
17	SAMO AMADOU		—	
18	SIDIKOU BARBACAN		—	
19	ALBU ATHABOU		—	
20	SOUHAYOU ADAM		—	
21	OROU HASAN		45373877	
22	ATHABOU ADAM		99682225	
23	SOUHAYOU BIO ALBU		63666087	
24	BIO SALON		64013087	
25	SALOU BIO		—	
26	BOURAIMA BOUBACARI		—	
27	SALOU HAÏCHAY		—	
28	BANI BOUBAÏMA		—	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	KICAI Bani	Eleveur	—	
30	BANI Amadou	Eleveur	—	
31	BOUHANA Yacouba	Eleveur	—	
32	LIHA YEBI	Menages	—	
33	YADHA YERO Guissoumaly	—	—	
34	AMADOU Talloumé	—	—	
35	BANI Atima	—	—	
36	BOUBAKH Adjiataou	—	—	
37	ADAH Fadima	—	—	
38	YADHA Talloumé	—	—	
39	LI SAmbro	—	—	
40	ALI Atima	—	—	
41	SANI Salmata	—	—	
42	ATHADOU Sakatari	—	—	
43	BID Lokatorou	—	—	
44	YERO Athiba	—	—	





Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Electrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	17/08/2024
Début de la séance	:	15h20 min
Fin de la séance	:	16h12 min
Commune	:	Banibocara
Arrondissement	:	Banibocara
Village/quartier	:	Kingagou
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Bariba.

Représentants du Consultant : DJIBRIL Issaou  
Dr ABANOU Thierry

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Sans le but d'aborder le besoin des populations rurales du Bénin, ABERME/Bénin a décidé de fournir l'énergie électrique à 200 localités du Nord-Bénin notamment, dans les départements de Plateau, la Tonga, le Borgou et l'Alibori. Mais, il est crucial de réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social dans les milieux récepteurs du projet, avant la mise en œuvre de ce projet. Cette étude vise à minimiser ses impacts négatifs sur les composants environnementales et sociales. A cet effet, les séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet, afin, d'une part, de présenter le projet et d'autre part, de recueillir les avis et préoccupations des populations pour mieux les écouter et obtenir leur adhésions.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

**BDUYACUI Sabi Seyo:** A sa prise de parole, il d'abord salué les participants et souhaité la bienvenue au consultant. Ensuite, il exprime et exprime sa reconnaissance au gouvernement qui a pensé à sa localité dans le projet électrification de 200 localités rurales du Bénin. Enfin, il a précisé il est très content du projet tout en partant des avant de ce projet dans sa localité. Pour Mr. BDUYACUI, le projet permettra d'éclairer le village, la cour des maisons, la lampe pour ainsi faciliter la tâche aux femmes de ménage, l'apprentissage des élèves à tout moment et éviter les ardeurs nocturnes.

**SABI HANGA Orou Goume:** Il a ajouté, que l'électricité permettra au jeunes qui ont appris la soudure de revenu s'installer dans le village pour rendre service à leur parent et apprendre à la soudure à leur jeunes frères qui le désirent. En plus, il a notifié que les hommes ou femmes pourront installer les moulins à courant, les réfrigérateurs pour vendre de la glace et les sucrerie. Par cette opération, il veut connaître le prix du compteur et celui de kilowatt.

**ASSOUMA Banare:** Il a demandé l'endroit où les poteaux électrique seront placé. A cette question le conseiller Mr KORA Sero lui a indiqué les endroits là.

**KORA lafia:** Il a formulé une doléance à l'endroit du gouvernement. Mr KORA aimerait qu'on profite de ce projet pour lotir la localité.

Suite à cette doléance le représentant du consultant a répondu la question relative au compteur, le prix du Kwt est fixé par la SBEF et concernant le prix du compteur, il sera fixé ultérieurement, une autre équipe passera pour nous en les en informer.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

À l'issue de la séance, les populations de Kingarou ont rassuré le représentant du Consultant qu'ils sont prêts à mettre tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. Ils ont aussi rassuré de leur entière adhésion au projet.

Pour finir, les populations ont formulé les doléances suivantes :

- Couvrir tous les localités de Kingarou en énergie électrique -

- doter la localité de Kingarou

- Mettre à la disposition de la population l'électricité à moins coût

- Faciliter l'accès au compteur à la population

Le Conseiller



KORA GÉRO

Ont signé :

représentant des jeunes

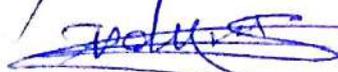


BANI YAROU BAMISSI

représentante des femmes



GBINSA Bignon  
représentant du consultant



DJIBAIL ISSAOU

Le représentant des sages



OROU WOBIA OROU TEPANE



Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin  
Projet d'Electrification Rurale (PERU)

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbalim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : Higbo Arrondissement : Bambakoara Commune : Bambakoara

Date : 17/06/2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	KORA Sére	Cultivateur	68473099	
02	KORA Laha	"	610984784	
03	AASSANE Rmdou	"	94214852	SA
04	WASSEU Sambo	"	94981297	
05	BOUYAGUI Orou Tikonale	"	63488789	
06	DROU GAUNON Jolisrou	"	97899067	
07	BATA Jaegues	"	59186701	
08	DROU YANSI Saki Gami	"	—	
09	DROU MASSO Orou Yeïma	"	54504124	
10	BANI YAROU Bamissi	"	50068012	
11	ASSOURHA Rio Beta	"	95253550	AS
12	KORA Guèra	"	55880758	Soa

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	DROU YANSI PASTAL	U	65289347	
14	SIABI BOKO TOK LEUO	U	95005653	
15	KORA YANOU	U	45375251	
16	SIABI HANGA DZOU JEIUMA	U	51424053	
17	JAHAGUI AMIOLA	U	99599628	
18	BONI HAROU BIO	U	63731629	
19	DROU WODBA DZOU KPOANE	U	50064576	
20	BOUYAGUI SABI SINDO	U	94073664	
21	ALASSANE NASSA	U	98898479	
22	ADAM HOUKAMADEU	U	—	
23	AHADOU BIBARA	U	—	
24	ASSOUM S. O. BASSAIE	U	98556807	
25	KOKOKOURA AMADOU	U	64994653	
26	SIABI N'GORI ABDOULAYE	U	405501760	
27	DROU YANSI SANNE	U	65079390	
28	BOUYAGUI LOU MANE	U	65984434	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	<del>AB</del> GOKI Haie	Hénggòra	60 114 000	
30	OROU BHITA Guren Gauri		—	
31	KARRIH Saratou		71	
32	ATHADOU Biba		—	
33	GIBINSA Bignon		—	
34	KOKA Boulegu		—	
35	OROU Guikpe Grou Sru		—	
36	BIO Ye Bignon		—	
37	AMADOU Fadima		—	
38	ADAH Sifiga		—	
39	ADHA Kpagnou		—	
40	SOUTHANU Zouboira		—	
41	HOUSSA Zakhata		88 65 63 28	
42	BANI Zenabou		64 87 10 57	
43	SERO Beboira		—	
44	OROU TERE Bompò		51 61 26 27	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
45	BHANI Kpagnoué	Blanchisseuse	—	
46	SABRI N'GORI Bako	Ménageuse	64 99 90 55	
47	AHABOU Saliou	Eleveur	57 44 57 50	
48	AHABOU Sami	Eleveur	—	
49	AHABOU Tchoumo	Eleveur	—	
50	BIO BAKHA bio Trouga	Cultivateur	64 15 35 02	
51	KARRA GABA	Cultivateur	—	
52	BIO Abana Bana	ménageuse	—	
53	KOTONGOU Rignou héré	ménageuse	—	



Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Electrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	12/07/2024
Début de la séance	:	07h03 min
Fin de la séance	:	09h47 min
Commune	:	Bani Kpama
Arrondissement	:	Guimby
Village/quartier	:	Flondoukoko
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Bariba

Représentants du Consultant : ABIBRIL Issou  
DR - AGBANOU Thiery

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Dans le cadre de la fourniture d'énergie électrique à toutes les localités rurales du Bénin, ABERME/Bénin a décidé d'électrifier 200 localités du nord Bénin dans les départements suivants: Atakora, Borgou, Alibon et la Donga. Il est impératif de réaliser une Etude d'impact environnemental et social (EIES) dans les milieux récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs. A cet effet, les séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires. d'une part et d'autre part, recueillir leurs préoccupations pour mieux les édifier et obtenir leur adhésion au projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

**BIO GACUBWA Moudou :** A sa prise de parole, il a salué d'abord le chef et du village pour les efforts qu'il ne cesse de fournir pour le développement de la localité. Il a ensuite remercié le gouvernement pour avoir porté à son village dans le cadre de ce projet, parant et de primer sa joie. Sans lui la mise en œuvre de ce projet permettra aux femmes, aux jeunes et aux vieillards et de développer leurs activités génératrices de revenus. Aussi, ils s'efforcent d'apprendre leurs leçons aisément les uns, ce qui contribuera à l'amélioration des résultats obtenus.

**HARIM KEDI ISAKO :** Il a commencé son intervention, en exprimant son entière satisfaction de ce projet d'électrification de Moudoukoka est pour lui un rêve qui est certain de se réaliser. M. Kedi pense que l'absence du courant va diminuer la souffrance de la population pour la charge des téléphones portables. Actuellement nous amenons nos téléphones à Goumri pour la charge, nous voyant les pins qui ont après la structure n'est qu'il ne peuvent pas l'exercer pas manquant d'électricité.

**SABI ROUKARI Bada :** Elle s'est dit joyeuse. Je suis très contente et exprime-t-elle. J'ai appris à faire du yahou, mais pas manquant d'électricité je ne peux pas commencer. Avec la mise en œuvre du projet d'électrification, je pourrai acheter le frigo, faire mon yahou et vendre aussi l'eau fraîche.

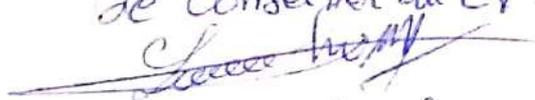
**BIO WERE ISAKO :** A l'entame de ses propos, il a remercié les initiateurs du projet, car cela permettra d'éclairer le village et de réduire ainsi l'insécurité à Moudoukoka. Il a enfin demandé à Dieu de donner de la force et la suite aux acteurs de ce projet pour continuer sa mise en œuvre. A l'attention du gouvernement, il demande que un démarrage rapide du projet, parce que toute la population à adhérer au dit projet. Il demande le prix du compteur.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

A l'issue de la séance, la Communauté de  
mon-doukaka a assuré qu'elle tient à ce projet  
et qu'elle mettra tous les moyens à la disposition  
des agents qui seront envoyés par dans le  
village pour la mise en œuvre du projet.  
La population par la voix du conseil local  
répondra qu'aucun bien immobilier ne fera  
obstacle à la mise en œuvre de ce projet  
à l'implantation des infrastructures dans le  
village.

Pour finir, la population a formulé les doléances  
suivantes:

- Démarrer les travaux très prochainement et finir  
dans les meilleurs délais pour le bonheur de la population.
- Augmenter le nombre de poteaux électriques pour  
étendre la zone d'électrification.
- Soutenir les personnes affectées par le projet.

Le Conseiller du CV Ont signé :  
  
BID WERE Issaka

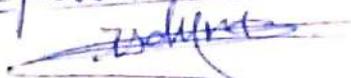
représentante des femmes  
  
SABI BOURARI Dado

représentant des jeunes

représentant des sages  


  
KARIM Fedi Issaku

EBERO Bouraïma

Représentant du consultant  


DIBRIL Issaou

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission civile. Des photos, vidéos, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village: Moundakéha Arrondissement: Genmali Commune: Bawikouma

Date: 13/08/2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contact	Emargement
01	BIO WERE Jassaka	Cultivateur	59 17 19 99	<i>[Signature]</i>
02	MARIH FEBI ISSIKO	Cultivateur	41 34 69 98	<i>[Signature]</i>
03	BOUYOROU Ibrahim	Cultivateur	55 65 96 28	<i>[Signature]</i>
04	SHLAMI RPZAK Teutu	mécanicien	64 19 34 02	<i>[Signature]</i>
05	SHABI BARR Torgondou	Cultivateur	45 16 20 62	0
06	RAHBOU ISSAIKA	Cultivateur	55 65 66 51	<i>[Signature]</i>
07	PROU EDIRISSOU WAMBOU	Cultivateur	94 83 51 60	<i>[Signature]</i>
08	BIO YHOU BOU Nandou	Cultivateur	98 62 37 13	<i>[Signature]</i>
09	ZIYI G. SHBI gzeou	Cultivateur	35 77 69 60	0
10	GBERO Ibrahim	Cultivateur	65 98 01 45	<i>[Signature]</i>
11	SHNA SHABI boukani	Cultivateur	94 19 22 83	<i>[Signature]</i>
12	GBERO Boukane	Cultivateur	55 83 43 66	<i>[Signature]</i>

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	SPANNI BOU Baniombo	Cultivateur	—	SPN
14	WONNIN GUI Pote	Cultivateur	—	WON
15	ISSIDU HO GUI	Cultivateur	—	ISS
16	DROU SEGOD Gody Hidiou	Cultivateur	84 34 24 19	DR
17	DROU TASA Ebbi gado	Cultivateur	—	DR
18	ISSIARO Wadieu	Cultivateur	58 44 41 90	ISS
19	BOUSKRI Baoli	Cultivateur	55 98 91 23	BO
20	SENON Tomimoune	Cultivateur	55 20 66 33	SE
21	DROU GANNI Nadjou	Cultivateur	84 76 10 83	DR
22	RARIM Ayoubou	Cultivateur	84 77 97 15	RA
23	BARIR Abdouane	Cultivateur	84 17 96 75	BA
24	Sebena Sabi adame	Cultivateur	83 54 43 70	SE
25	YNSOUBOU DAIM	Cultivateur	—	YNS
26	DROU GUERE Antoine	Cultivateur	84 25 01 85	DR
27	BARIRY Bido aourma	Cultivateur	—	BA
28	BOU Djei Souma	Cultivateur	84 17 29 00	BO

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emergement
29	KASSUMI Katoumi	menagere	46361036	
30	ABATHOU Sankou Koumalo	Ménagère	—	
31	OROU GANI Baké Bata	Couturière	—	
32	KINTA Talata	ménagère	—	
33	OROU BA Gnom Koungnan	ménagère	—	
34	OROU BERO Biqnan Bata	ménagère	—	
35	BERO Raki	ménagère	—	
36	SABI Boukari laido	ménagère	53171356	
37	SAMNI Belégué Keuro	ménagère	—	
38	ABATHOU Biqnan	ménagère	—	
39	ISSAKA Houshiba	ménagère	—	
40	YAKPASSO Sogui' n'kouo	ménagère	—	
41	YAHHA SABI Kragneiro	ménagère	51997626	
42	BID MOURE Guevi	ménagère	—	
43	YELISSA Bama	Couturière	—	
44	YABI TOMBARE Bama	Cultivateur	—	





Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	17/08/2024
Début de la séance	:	10h11 min
Fin de la séance	:	10h41 min
Commune	:	Bani Kwara
Arrondissement	:	Bani Kwara
Village/quartier	:	Somanga
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Bariba

Représentants du Consultant : AJIBRIL ISAOU

Dr AGBANOU Thierry

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Dans le but de fournir l'énergie électrique à toute les localités rurales du Bénin, ABERME/Benin a initié le projet d'électrification rurale (PERU) au profit de 200 localités du Nord-Bénin (dans les départements de la Donga, l'Alibori, le Borgou et l'Atacora). Avant la mise en œuvre de ce projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composants environnementaux et sociaux. A cet effet, des séances de consultation publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux bénéficiaires d'une part et d'autre part, recueillir leurs préoccupations pour mieux les éclairer et avoir leur adhésion au projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

ABOUBACAR Amadou s'est réjoui du projet et a insisté sur le fait que la mise en œuvre du projet d'électrification va permettre au jeunes qui ont appris les métiers de soudure, de couture (broderie) de s'installer dans la localité pour exercer leur métier. M. ABOUBACAR a voulu savoir le prix de KiloWatt. Le consultant a répondu que le prix du KiloWatt est fixé par la SBEF BELCO Adama. Avant d'entrer dans le vif du sujet elle a salué l'initiative du projet et encouragé les acteurs de ce projet à mettre les bouches double pour la mise œuvre efficace et rapide du projet. Elle dit trouver pour son compte dans ce projet, parce qu'elle a appris à fabriquer le yaourt, mais elle ne peut pas le faire plus manqué d'énergie électrique.

FIABA Amadou: Pour lui le projet permettra aux enfants d'apprendre leur leçon dans la nuit. La mise en œuvre de ce projet va permettre aux femmes de faire les travaux domestiques dans les meilleures conditions et de développer plusieurs activités génératrices de revenus notamment la vente de l'eau fraîche, le yaourt... Il continue en disant que le projet permettra d'éclairer le village et réduire de ce fait l'insécurité.

ADDA Nouhamed: en tant que chef du village, a salué les participants, le consultant avant de s'apprécier ce projet. Il a imploré le Dieu tout puissant de faire en sorte que ce projet soit une réalité dans un temps record. Comme tous le voient dans leur yeux, le projet a d'adhésion de toute la population s'est-il exprimé. En fin M. ADDA a rappelé que actuellement la population charge les portables à Bamikara, c'est donc un problème que le projet viendra corriger.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Continuant son intervention, M. ADDA Mouhamed a émis trois préoccupations à savoir :

- quel est le prix d'un compteur?
- quel est le prix du Kilowatt?
- les PAP seront-elle compensés pour les pertes de leurs biens avant ou après la mise en œuvre du projet?

A ces différents question, le consultant a expliqué aux participants que le prix du Kilowatt est pré-défini par la SBEF. S'agissant de la question du prix de Kilowatt.

En ce qui concerne le prix du compteur d'électricité, il a rassuré qu'une autre équipe passera pour en parler avec la population.

En fin, sur la question de la compensation des PAP, le consultant a prié les PAP à la patience en les rassurant que quelque chose sera fait à leur endroit, peut importe le moment.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme, la population a apprécié le projet d'électrification de toute localité. Elle s'est promise de lutter au côté des acteurs de la mise en œuvre de ce projet afin que les travaux se fassent sans difficultés.

La population a assuré qu'elle est prête à dépasser tout obstacle qui empêcherait l'implantation des infrastructures dans la localité. A la fin de la séance les décisions suivantes ont été prises:

- Fournir le courant à un coût réduit
- Démarrer les travaux à temps
- Compenser les PAF au bon moment
- Étendre l'électrification à d'autres points

CV Sabanga

Ont signé:

représentant des Sage

~~Abba Mohamed~~  
ABBA Mohamed

BOO BELCO Boubacar

représentant des jeunes

représentante des Jeunes

ABUBAKAR DUSMANE  
représentant du consultant

BANI Hawaou

~~Abba Mohamed~~  
BIBRIL ISSAOU



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

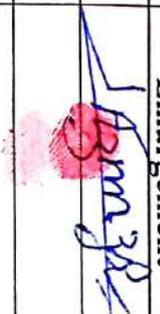
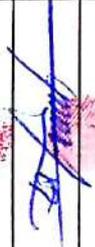
LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : ... Samanakpa ... Arrondissement : ... Bamikara ... Commune : ... Bamikara ...

Date : ... 17/07/2024 ...

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
1	KODO Ali	Eleveur .	99.85.27 45	
2	BELKO MOUNOUNI	Eleveur	—	
3	DEMO Matcha	Eleveur	64.07.62.76	
4	ABOUBAKAR AMADOU	Eleveur	94.00.96.60	
5	KODO Saïdou	Eleveur	—	
6	ALOU Amadou	Eleveur	—	
7	ALOU Oumarsou	Eleveur	—	
8	YERO Sabi	Eleveur	58.04.33.79	
9	MOUNOUNI Babakou	Eleveur	64.02.82.58	
10	MOUNOUNI Adlam	Eleveur	—	
11	AMADOU Oumarsou	Eleveur	94.75.32.85	
12	AMADOU Adamsou	Eleveur	94.03.23.73	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	ABOUBAKARA Moulamed	Chef Village	95.50.94.57	
14	BELKO Gaani	Eleveur	65.87.50.13	
15	ABOUBAKAR Bourmane	Eleveur	95.10.13.15	
16	AMROUD Loukmane	Eleveur	98.55.57.95	
17	Souf' Adam	Cultivateur	-	
18	Alov Souf'è	Cultivateur	-	
19	MACTHA Meneu	Cultivateur	-	
20	OUMAROU Aboubakar	Cultivateur	-	
21	KODO Adam	Eleveur	-	
22	GAIDOU Adam	Eleveur	-	
23	ABOUBAKAR Azizou	Eleveur	-	
24	Gaani Adam	Eleveur	-	
25	AMADOU Hama	Eleveur	-	
26	BELCO Babacar	Cultivateur	-	
27	AHABRA Ayadoudi	Cultivateur	94 97 77 73	
28	ADAM Oumama	Eleveur	-	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	GRABA Halimatou	Ménagère	—	
30	BOURAITA Halimatou	Ménagère	65 77 12 44	
31	ABOURAÏAR ZOUBERA	Ménagère	—	
32	SAMHO Salamata	Ménagère	—	
33	ADAH Aminna	Ménagère	—	
34	NYALI Feulema	—	—	
35	BELCA Fatoumata	—	—	
36	BOUBAKA RIBA	—	—	
37	MOUMINI Fatoumata	—	—	
38	TIACCANDO Adama	—	—	
39	BELLO Adama	—	—	
40	YERO Hadiza	—	—	
41	BOUBAKA HALIMA	—	—	
42	RANI HALISSI	—	—	
43	BOUBAKA Hadiza	—	—	



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	20/07/2024
Début de la séance	:	16h03 min
Fin de la séance	:	17h58 min
Commune	:	Banikema
Arrondissement	:	Unité
Village/quartier	:	Sonou-Gah
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Bariba

Représentants du Consultant : DJIBRIL ISSAOU  
Dr. AGBANOU Thierry.

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Dans le but de fournir l'électricité à toutes les localités rurales du Bénin, ABERME/Bénin a décidé de fournir 200 localités du nord-Bénin notamment les départements de la Boussa, l'Atacora, le Borgou et l'Alibori en énergie électrique. Mais il est important, avant la mise en œuvre de ce projet de procéder à une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans les localités bénéficiaires du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les aspects environnementaux et sociaux. Ainsi, il est organisé des séances de consultations publiques dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations, d'une part et d'autre part, recueillir leurs préoccupations, leur avis pour mieux les éclairer et obtenir leur adhésion au projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

ADAM Ayoub: Avant tout propos, il tenne à remercier les participants et souhaite la bienvenue au consultant. En suite, il a salué l'initiative de ABERME visant à électrifier les localités rurales, en particulier les localités pour finir, il a souligné que l'importance d'électricité n'est plus en démenti, Au nombre des avantages à avoir l'électricité, il a cité entre autres: l'éclairage des messages pour faciliter les travaux domestiques aux femmes, et réduire le risque d'incendie dans le village. aussi dit il l'éclairage de la maison permettra aux élèves d'étudier à n'importe quel moment de la journée, les artisans peuvent aussi utiliser le courant pour installer leur ateliers de soudure, de couture, les centres informaticues ---  
Il n'a pas oublié de mentionner que l'électrification d'une localité suscitera les étrangers pour venir y s'installer afin de développer le village.

TCHOUO Soumou: A la suite de Mr ADAM, il a ajouté que l'arrivée de l'électricité réduira leur peine en matière de charge de leur téléphone portable. Au ce sens que, actuellement, ils vont dans un village (Touza) pour charger leur téléphone. Après avoir cité les avantages de l'électricité, il demanderait savoir le prix d'un compteur. D'une part et d'autre part s'il est possible d'utiliser en seul compteur pour une grande cour.

YERO Abdoulaye: En tant que chef village a à son tour salué les participants et il a souhaité la bienvenue au consultant. Il pense qu'il n'y a plus lieu de demander si la population s'engage pour le projet. A les entendre parler, on peut conclure qu'elle qu'ils adhèrent absolument au projet. Il a aussi demandé le coût de KWT. le consultant a répondu que le prix est fixé par la SBEE.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

À la fin de la séance, la population est prête à se mobiliser pour la bonne marche de ce projet. Les membres de la communauté ont par la voix du chef village assuré qu'ils sont disposés à aider leur bien pour l'implantation des infrastructures dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

Les doléances suivantes ont bouclé la séance.

- Commencer la mise en œuvre du projet dans les brefs délais.

- Mettre les lampadaires dans les lieux de rassemblement de la population.

- Fournir le courant à moindre coût.

Le chef du village

Av

YERO Abdoulaye

Ont signé :

représentante des femmes

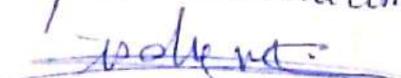
BELLO Korga

représentant des jeunes



YERO Moundou

Le représentant du consultant

  
JIBRIL ISSAOU

FIES - PERU/ABERME

représentant des sages



TCHOUMOU Soumanou



Ministère de l'Énergie  
et du Développement Durable



Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

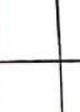
LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation de public est organisée dans le cadre de la mission d'étude d'impact pour un ouvrage destiné à la présente étude

Village: Sohou-Gah Arrondissement: Djigbe Commune: Bani-Kérou

Date: 26/02/2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Engagement
1	YERO Abdoulaye	CV Sohou-Gah	64 61 32 23	Pr
2	BASSIGO Belco	Eleveur		NS
3	YERO Daouda	Eleveur	64 16 62 96	NS
4	YERO Fousseini	Eleveur	63 74 92 56	NS
5	TCHOUHE Soumanou	Eleveur	58 42 52 27	NS
6	DOUHA Kicidou	Eleveur		NS
7	SOUMANOU Adoussa	Eleveur	94 35 67 54	NS
8	YERO Boubacar	Eleveur	58 13 02 84	NS
9	ABDOULAYE Oumarou	Cultivateur		NS
10	ABDOULAYE Lavrabe	Cultivateur	95 67 97 18	NS
11	YERO Moussa	Cultivateur	65 28 42 39	NS
12	SOUMANOU Garoubou	Eleveur		NS

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	YERO Seulemène	Cultivateur	6834 0566	
14	ADAM Ayeuba	Cultivateur	9925 6239	2011/10/10
15	ANAM Seulemane	Cultivateur	55784885	
16	SIDI Guéde'	Cultivateur	-	207
17	EUMAROU kemo	Cultivateur	-	
18	SERO TASSO Sabi Rata	11	-	207
19	BANI BAH Bie kpane'	11	-	207
20	GOUBA Alioloh	Eleveur	-	
21	SONEUN Drou Gbina	Eleveur	-	
22	GAUNOU Kassim	Cultivateur	6834 0622	
23	ABDULHYE Aboubarari	11	-	
24	SAMHARI Fousseini	11	4181254	
25	INOUSSA Sabi Sirq	11	-	1
26	SAMBO Bani	11	-	
27	BELLO Korga	Ménagère	-	
28	AYHADDU Roukia	11	-	





Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	19/08/2024
Début de la séance	:	07h45 min
Fin de la séance	:	10h02 min
Commune	:	Banikoara
Arrondissement	:	Goumori
Village/quartier	:	Tinkoué
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Bariba

Représentants du Consultant : ATIBRIL ISSAOU

Dr. AGBANDU Thierry -

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Dans l'optique de fournir de l'énergie électrique à toutes les localités rurales du Bénin, ABERME/Bénin a initié le projet d'électrification rurale (PERU) au profit de 200 localités du Nord-Bénin (dans les départements de la Donga, l'Atacora, le Borgou et l'Aliborien) d'énergie électrique. Pour minimiser les impacts négatifs du projet sur les composantes environnementales et sociales, il est important de réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans les milieux récepteurs de ce projet. En effet, les séances de consultation publique sont organisées dans les localités bénéficiaires pour d'une part, présenter le projet aux populations et d'autre part, pour mieux répondre à leurs préoccupations afin d'avoir leur adhésion au projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

IMOROU Soumanou: Avant tout projet, il a tenu de remercier les initiateurs de ce projet en particulier ABERME ensuite, Mr IMOROU a exprimé sa satisfaction et a précisé que le projet de projet ne peut que avoir l'adhésion de toute la population pour plusieurs raisons: Primo, le projet vient de passer à une difficile' occasion le projet de l'installation de batteries des panneaux solaires. Dans le village nous avons posé tous les panneaux, nos cours ci nous nous permettent d'avoir la lumière à tout moment même même chez nos téléphones à tout moment. Secundo, le projet va combler un besoin en résolvant le manque d'opportunités. N'est il exprime. Pour lui, le projet va permettre aux jeunes et femmes de créer de nouvelles entreprises qui nécessitent l'électricité: acheter les frigo et vente de l'eau, le biscuit et sucrerie, installer les ateliers de soudure, les centres informatiques, du côté des couturiers utiliser les machines à coudre à courant pour les broderies.

Quant le prix du Compteur a demandé Mr IMOROU, BIE BORO Sing Gbina: Il pense que son rôle est de dire l'essentiel, il a néanmoins ajouté que l'électricité permettra aussi aux enfants d'étudier à tout moment afin d'améliorer les résultats scolaires.

OROU YIRO Bado: A l'entame de ce projet elle a remercié la population présente et le consultant. Pour elle le courant vient pour les femmes parce que ça va aller leur tâches ménagères. N'est il que lorsque, la toue de la maison est éclairée, les femmes peuvent faire leur travaux ménagères la nuit sans difficulté.

SANNI BAGUI Bio Sombri: En tant que conseiller chef village, il a salué tous les participants, il les a appelés à la patience. Par la même occasion, il a invité le gouvernement à accélérer le démarrage des travaux tout en remerciant le gouvernement pour avoir pensé à son village. Il enfin assuré au consultant que le projet est très apprécié par la population.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance, la population de Tinhoué est très contente. Elle est prête à accueillir le projet. Par la voix du chef du village, les membres de la communauté ont rassuré de leur disponibilité et leur engagement à mettre dans les meilleures conditions de travail tout intervenant du projet. Elle la population, aussi mentionner son engagement à lever tout obstacle qui empêcherait l'implantation des infrastructures dans le village.

Pour finir, la population a formulé les doléances à l'endroit du gouvernement:

- Réaliser les points d'eau potables dans les localités du village.

- Privilégier la main d'œuvre locale pour les travaux de manèges.

- Électrifier tout le village et planter les lampadaires au bord de la voie.



Ont signé :

SANNI DAGUI *Président*

Représentante des femmes

OROU YIRO Dado

Représentant des jeunes

SERO GOUNOU

Représentant des sages

BIO DORO Sina Gbina

le représentant du consultant

~~SANNI DAGUI~~  
DJIBRIL ISSAOU



Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude

Village : Tinhoule

Arrondissement : Sammi

Commune : Bambakala

Date : 19/07/2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	SANNI DAQUI BIO Sembere	Cultivateur	63 9258 90	X
02	SABI KOURA ASIS	Cultivateur	60 44 829	<del>B</del>
03	SERO GOUNOU	Cultivateur	96 67 47 42	<del>S</del>
04	FALKE Jari	Cultivateur	-	<del>S</del>
05	SABI KOURA Adam	Cultivateur	63 01 92 37	non
06	MOUHAHED Agouba	Cultivateur	68 21 45 89	#
07	SEKE Samirien	Cultivateur	68 37 06 99	K
08	POUDI TDRISSOU	Cultivateur	63 34 87 79	<del>S</del>
09	BIO DORO SABI GABINA	Cultivateur	95 64 09 33	<del>S</del>
10	SABI DA FIA Bata	Cultivateur	94 48 54 97	<del>S</del>
11	YANI TEKOU Dhisige	Cultivateur	93 45 62 70	Zou
12	MERE BOGUI	Cultivateur	55 40 73 10	non

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	SABI GHANI Saubaneane	Cultivateur	64427239	
14	POURAIMA Oumano	Cultivateur	45088692	
15	GONKIDUNGO K. K. Bousso	leander religieux	98984647	
16	MUHAMMAD Hanga	Cultivateur	—	
17	BIO SANYOU Fafia	Cultivateur	—	
18	OROU KEUMA Samki Petit	Cultivateur	94306566	
19	OROU YIROU Sa Toko	Cultivateur	943	
20	ADAM <del>Dream</del> Dlimarou	Cultivateur	—	
21	YOROUBA Sabi Ayouma	Cultivateur	94815309	
22	ISSIFOU Karim		95716168	
23	SABI JACU Yacoubou		—	
24	YAYA AHAMADOU		94362946	
25	KINTO BIO		64561087	
26	BIO GUERA Orou Benane		65887480	
27	OROU YIRO Orou Bah		64242809	
28	TOSSENOU Crespin	Reverendou	94729677	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Embarquement
29	BIO AORO Gnon Fai'	Mariageuse	65734610	
30	YAROU Ganigui		-	
31	MATHO Bana		-	
32	IDRISSOU Fati'		-	
33	OROU SEKE Bake'		-	
34	SINAKEURO Sinkou Jason		-	
35	JRMANANE Keuboumala		-	
36	HERA Bake' Souwe'		-	
37	OROU YIRO Jalo		-	
38	YAROU Jrou Bana		-	
39	IBRAHIM Nane Namo		-	



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	18/08/24
Début de la séance	:	11h - 30
Fin de la séance	:	12h - 55'
Commune	:	BANIKOARA
Arrondissement	:	FOUNDOGO
Village/quartier	:	BOFOUNOU
Lieu	:	Place du village
Langue de travail	:	BARIBA

Représentants du Consultant : KECTA Saré  
Dr AGBANOU Thierry

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Il s'agit de fournir l'énergie électrique à toutes les localités rurales du Bénin. ABERME/Bénin a décidé de fournir 200 localités du Nord Bénin (les départements de la Donga, l'Alibori, l'Atacora et le Borgou) en énergie électrique. Mais, avant la mise en œuvre de ce projet, il est impératif de réaliser une étude d'impact environnemental et social (EIES) dans les milieux Récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part, et d'autre part, Recueillir leurs préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir leur adhésion au projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

\* IBRAHIMA Soumaila : A l'entame de ses propos, Monsieur Soumaila a remercié l'ABERME/Bénin pour le choix qu'elle a porté sur son village dans la mise en œuvre de ce projet. Selon lui, ce projet permettra aux jeunes qui désirent apprendre un métier (la Soudure) de se lancer dans ce domaine.

\* BOURAIMA Samba : Selon lui, la mise en œuvre de ce projet, permettra de développer certaines activités génératrice de revenus.

\* BOUBAKAR Salou : Après avoir montré sa satisfaction pour le projet, Monsieur Salou a précisé que ce projet permettra à l'amélioration des rendements scolaires des écoliers et élèves de la localité.

\* AMADOU Hadidja : Après avoir manifesté sa joie dans la mise en œuvre de ce projet, Selon elle, ce projet permettra de réduire des dépenses liées à l'utilisation des panneaux solaires (Achat des batteries et autres...).

Monsieur BOURAIMA Samba a posé la question de savoir le prix du Kwp. Quant à IBRAHIMA Soumaila, après les travaux d'électrification, comment se procurer le compteur.

A la réponse à toutes ces questions, le consultant a apporté les éléments de réponse suivantes :

- le prix du kwp est fixé par la société

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Séminaire d'Emergence Electrique (SBEE) et en fonction du nombre de kW consommés.  
Le consultant a expliqué aux participants la procédure à prendre pour se procurer du compteur auprès de la SBEE.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des échanges, la population est prête à dégager tout obstacle qui empêcherait la mise en œuvre du projet. Elle a aussi promis de mettre tout en œuvre pour que les techniciens qui réaliseront les travaux soient dans de bonnes conditions.

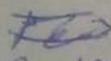
Pour finir, la population a demandé à ce que les travaux démarrent dans un bref délai pour le bonheur de la population. Les doléances et suggestions ont été formulées par les participants :

- Fournir le courant à un coût réduit;
- Electrifier toutes les contrées de la localité;
- Mettre en œuvre le projet;
- Compenser les PAP pour les pertes de biens

Représentant/CV  
BO FOUNOU

Ont signé :

Représentant des Sages

  
IBRAIMA IMOU

  
KODO YERO

Représentante des femmes

Représentant des Jeunes

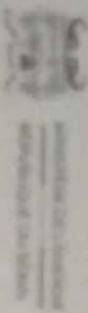
  
Hadidja AMADOU

  
Salou BOUBAKAR

Représentant du consultant

  
Saré KEOTA

Centre national de consultation du public est organisée dans le...  
 Village : BO FOUNOU  
 Date : 2011  
 LISTE PRESENCE DE LA SF...  
 Environnemental et Social (EIES) des Travaux...  
 Projet d'Electrification Rurale (PERIT)



Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin  
**Projet d'Electrification Rurale (PERE)**

**LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission civile. Les photos, vidéos, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village: **Bejérou** Arrondissement: **Fououisso** Commune: **BANIVODARA**  
 Date: **13/08/24**

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
1	KODO Yaro	conseiller/cv	91162204137	
2	IBRAHIMA Aoumani Samuella	conseiller/cv	47204137	
3	Abou Yonda	Cultivateur	S/c: 47204137	
4	OKE Aïdjo	Cultivateur	S/c: 47204137	
5	IBRAHIMA Samuella	Cultivateur	47244200	
6	IBRAHIMA Ima	Cultivateur	63126684	
7	IBRAHIMA Maliki	Cultivateur	S/c: 47204137	
8	IBRAHIMA Samba	Cultivateur	94836074	
9	BOURAHIM Salma	Cultivateur	52276933	
10	MACTOU Aladyi	Cultivateur	S/c: 47204137	
11	Abou Bani	Cultivateur	52276780	
12	ISSAHO Mahamadou	Cultivateur	S/c: 52726290	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	ABOUBDIAFAROU ALI	Cultivateur	65876526	4
14	SOUMANDOU FAYOUKOU	Cultivateur	47201133	5
15	KOBO APOU	Cultivateur	S/c: 47201133	0
16	DIOBO MOUNOU	Cultivateur	98934847	1
17	SALOU SETHOUKA	Cultivateur	68402442	0
18	MACTHOU OUMMOUNOU	Cultivateur	S/c: 47201133	2
19	AMABDO HADJOU	Ménagère	S/c: 47201137	2
20	MOUSSA SALAMATOU	Ménagère	S/c: 47201137	2
21	ABO MAMOUN	Ménagère	S/c: 47201137	4
22	ABO ADAMA	Ménagère	S/c: 47201137	1
23	SANINI ADJOU	Ménagère	S/c: 47201137	2
24	SABI OUMMOUNOU	Ménagère	S/c: 47201137	2
25	ISSA MAMOUN	Ménagère	S/c: 47201137	1
26	ALOU AICHA	Ménagère	S/c: 47201137	0
27	SOLOU GOMMIN	Ménagère	S/c: 47201137	0
28	FAROUKA ZOULEIKA	Ménagère	S/c: 47201137	0

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	BID KAPO Adhathou	Ménagère	S/c: 47 20 11 37	
30	SAMBA Faldmathou	Ménagère	S/c: 47 20 11 37	
31	BOUMAMA Samba	Cultivateur	S/c: 47 20 11 37	✓
32	ADAM Bani	Cultivateur	S/c: 47 20 11 37	✓
33	IRRAHINA Zond	Cultivateur	S/c: 47 20 11 37	✓
34	DJODJOU Sammourou	Cultivateur	S/c: 47 20 11 37	✓
35	YERD Sandou	Cultivateur	S/c: 47 20 11 37	✓
36	ASSIMOU Sédistrou	Cultivateur	S/c: 47 20 11 37	✓
37	EDMAILA Mochanou	Cultivateur	S/c: 47 20 11 37	✓
38	SALOU Mamoudou	Cultivateur	S/c: 47 20 11 37	✓
39	ALOU Boubakar	Cultivateur	S/c: 47 20 11 37	✓
40	AMOU Bolegme'	Cultivateur	S/c: 47 20 11 37	✓
41	AMOU Badi	Cultivateur	S/c: 47 20 11 37	✓
42	ABO Harouma	Cultivateur	S/c: 47 20 11 37	✓
43	SALOU Sali	Cultivateur	S/c: 47 20 11 37	✓
44	YDROU Djodjo	Cultivateur	S/c: 47 20 11 37	✓

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
45	SALOU Samoua	-cultivateur	S/c: 47.201137	f
46	SALOU Gads	-cultivateur	S/c: 47201137	v
47	AMDNI WONDU	-cultivateur	S/c: 47201137	⊙
48	ALOU DUMONDU	-cultivateur	S/c: 47201137	—
49				
50				



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	13/08/24
Début de la séance	:	17h.00
Fin de la séance	:	18h.25
Commune	:	BANIKOARA
Arrondissement	:	GOMPAROU
Village/quartier	:	BONHANROU
Lieu	:	Place du village
Langue de travail	:	BARIBA

Représentants du Consultant : KECTA Savè  
Dr AGBANOU Thierry

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Afin de pourvoir l'énergie électrique à toutes les localités rurales du Bénin, ABERME/Bénin a décidé de pourvoir 200 localités du Nord Bénin (les départements de l'Alibori, de la Donga, de l'Atacora et du Borgou) en énergie électrique. Mais, avant la mise en œuvre de ce projet, il est impérative de réaliser une étude d'impact environnemental et Social (EIES) dans les milieux Récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part, et d'autre part, recueillir leurs préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir leurs adhésions au projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

\* DOGOU BAKRI Bodo Gari : Selon le chef village, Monsieur BOD GARI DOGOU BAKRI, la mise en œuvre de ce projet permettra au village d'être éclairé pendant la nuit - ce qui réduira le vol. Cela permettra aussi l'alimentation en énergie électrique du centre de santé de la localité et du château d'eau qui sert de point d'eau à la population. Il a demandé à connaître le Prix du Kw.

\* BIO KPO OROU Soirari : Selon Monsieur Soirari, ce projet réduira la pauvreté et permettra à la localité de connaître un développement. Il a demandé à connaître le prix du Kw.

\* BANI OTOROU Orou Méré : Selon ses propos, ce projet d'électrification permettra aux jeunes diplômés d'apprendre la soudure, de s'installer dans le village après leur apprentissage.

\* WORDU WONGDURE Dado : A l'entame de ses propos, elle a précisé qu'elle est très joyeuse du projet d'électrification de leur localité, car cela permettra de bénéficier de l'éclairage publique dans le village et aidera également les femmes à faire les travaux domestiques dans les meilleures conditions. Pour elle, la mise en œuvre de ce projet permettra aux femmes de développer plusieurs activités commerciales. Elle a demandé à savoir si ce projet est vraiment une réalité et la date du démarrage des travaux.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Par rapport aux différentes questions posées, le consultant a apporté les éléments de réponse suivantes:

- \* Le prix du kW est fixé par la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) et en fonction du nombre de kW consommé;
- \* Le coût du compteur sera donné par une autre équipe qui passera;
- \* En ce qui concerne le démarrage du projet, le consultant a demandé aux participants d'être patient;
- \* Par rapport à la question de la pérennité du projet, le consultant a rassuré les uns et les autres de la tenue de ce projet.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terrain des échanges, la population a promis de mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour que les techniciens puissent réaliser les travaux existants dans les meilleures conditions de travail au moment opportun. Elle a aussi promis de dégager tout obstacle qui empêcherait l'implantation des infrastructures dans le village.

Pour finir, la population a demandé à ce que les travaux démarrent dans un bref délai pour le bonheur de la population. Les doléances suivantes ont été formulées :

- Electrifier toutes les cases de la localité;
- Fournir le courant à un prix réduit;
- Compenser les PAP pour les pertes de bois.

CV / BANHANROU Ont signé :



*[Signature]*

Bio Gani DDOU

Représentant des Sages

*[Signature]*

Gani Seïto OROU

Représentantes des femmes

Représentant des Jeunes

*[Signature]*

SABIBIRA Ouséni

SABIBATOURÉ *[Signature]*

Représentant du consultant

*[Signature]*

Sare KECTA



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : ... **BANIKOYAN** ... Arrondissement : ... **COMBAROU** ... Commune : ... **BANIKOYAN** ...

Date : ... **19/08/24** ...

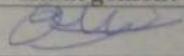
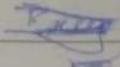
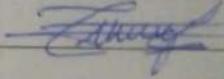
N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
1	DOGDO BAKRI B'D Gani	cv / Banhanou	64 72 61 18	
2	KPANRAN SIKI	Cultivateur	-	
3	BIDKPO OROU SOIEN	Cultivateur	65 29 40 56	
4	OROU Gami Seïbo	Cultivateur	-	
5	Dumouou sama	Cultivateur	94 50 75 39	
6	SABI BIRA Daouda	Cultivateur	60 78 14 38	
7	TABOUSSOUN B'IO gbemgba	Cultivateur	63 78 25 96	
8	Michel wlassila	Ménagère	-	
9	SABI Bataure GOIN	Ménagère	-	
10	YERIMA N'Gaye O. wonguore	Cultivateur	-	
11	WROU WINNONO, SINGA	Cultivateur	-	
12	OROU BORO SABI TAMBARA	Cultivateur	-	

Le chef  
Village

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	SHABI BIRA Ausereni	AS	84 41 36 56	<u>Saint</u>
14	PROU BORO Sabi	cu Plivateur	84 51 12 73	<u>Saint</u>
15	PROU GABE Tomaso	cu Plivateur	45 18 86 20	<u>Saint</u>
16	SONNON DARE Sabi	cu Plivateur	84 14 72 86	<u>Saint</u>
17	SONNON DARI Bio	cu Plivateur	84 50 72 61	<u>Saint</u>
18	PROU KOURA DANIEL	cu Plivateur	68 89 49 93	<u>Saint</u>
19	AGBON BARRI	cu Plivateur	84 34 84 26	<u>Saint</u>
20	SHABI BIRA Ollamanda	cu Plivateur	34 30 46 86	<u>Saint</u>
21	SHABI BIRA Alidou	cu Plivateur	55 33 69 14	<u>Saint</u>
22	BIO BOU GOUBA	cu Plivateur	94 73 83 20	<u>Saint</u>
23	BARRI O. T. Orou	cu Plivateur	80 54 86 49	<u>Saint</u>
24	PROU Ollahie	cu Plivateur	64 79 45 76	<u>Saint</u>
25	OROU BOKA Sali Timothée	Véhiculaire	64 41 13 40	<u>Saint</u>
26	GUEIN SARRI	cu Plivateur	95 67 76 60	<u>Saint</u>
27	BIO SIO BAPA	cu Plivateur	64 31 04 01	<u>Saint</u>
28	MAINA SIO Orou	cu Plivateur	88 34 86 07	<u>Saint</u>

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Engagement
29	GUESTA OROU KPRANRAN	Cultivateur	64 69 0257	<input type="checkbox"/>
30	SOUNOU DARE B10 BAROU	Cultivateur	—	<input type="checkbox"/>
31	BANI Saha Serbo	Cultivateur	—	<input type="checkbox"/>
32	HAGRAZI DJANTABA	Cultivateur	94 90 38 44	<input checked="" type="checkbox"/>
33	DJETA B10 DORAN	Cultivateur	63 63 55 72	<input checked="" type="checkbox"/>
34	OROU TOROU gwen yerima	Cultivateur	—	<input checked="" type="checkbox"/>
35	OROU BERI DEKORÉ	Ménagère	—	<input checked="" type="checkbox"/>
36	ASSOUTHA BATHA	Ménagère	—	<input checked="" type="checkbox"/>
37	DUSSENI ANIDA	Ménagère	—	<input checked="" type="checkbox"/>
38	OROU YAWRRA BIBA	Ménagère	45 19 14 86	<input checked="" type="checkbox"/>
39	OROU SIBIKOU Katerima	Ménagère	—	<input checked="" type="checkbox"/>
40	OROU WONGOURÉ Pado	Ménagère	—	<input checked="" type="checkbox"/>
41	AGRAN OROU Méré	Cultivateur	40 88 18 75	<input checked="" type="checkbox"/>
42	BOURAIMA SANNA	Cultivateur	—	<input type="checkbox"/>
43	YERIMA B10 SIDI	Cultivateur	—	<input checked="" type="checkbox"/>
44	MDURAN BANGUI	Cultivateur	64 34 64 56	<input checked="" type="checkbox"/>

CFE

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
45	GUETAGA Sabi benti	cultivat	94 54 23 81	
46	SABI BIRA Iliamou	AS	63 87 03 66	
47	YANDEMI Djamila	Menagere	-	
48	GUETABOU Bama	Menagere	-	
49	SABI BIRA Fati	Menagere	-	3
50	SABI BIRA Mangakou	Menagere	-	3
51	GUETABOU Kande	Menagere	99 88 18 99	
52	HAMIDOU Halidou	cultivat	94 03 01 89	
53	OUOU SIRIKOU Sabi Sambo	cultivateur	95 35 60 20	



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	18/08/24
Début de la séance	:	08h-30
Fin de la séance	:	09h-47
Commune	:	BALIKWARA
Arrondissement	:	FOUNDUGO
Village/quartier	:	IBOTO
Lieu	:	Place du village
Langue de travail	:	Bariwa

Représentants du Consultant : KECTA Saïé  
Dr AGBANDU Thierry

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Afin de fournir l'énergie électrique à toutes les localités rurales du Bénin, ABERME/Bénin a décidé de promouvoir 200 localités du Nord-Bénin (les départements de la Donga, d'Alibori, d'Atacora et le Borgou) en énergie électrique. Mais, avant la mise en œuvre de ce projet, il est impératif de réaliser une étude d'impact environnemental et social (EIES) dans les milieux Recepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des séances de consultations publiques ont été organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part, et d'autre part, Recueillir leurs préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir leur adhésion au projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

\* **SABI YARI** Dossini : En tant que le chef de village, Mardouf Omsi SABI YARI s'est montré très heureux du projet et a imploré l'éternel afin que la mise en œuvre se passe dans les meilleures conditions pour le bien-être de la localité et son développement. Pour finir, il a demandé à connaître le coût du projet.

\* **OROU SERO** Bama Wagon : Bama Wagon s'est réjoui du projet et a souligné que ce projet réduira la souffrance à toutes les femmes de la localité qui font des kilomètres pour se rendre chez le Médecin.

\* **OROU SANGUI** Soulimane : Selon lui, la mise en œuvre de ce projet conduira au développement de la localité et facilitera le commerce de la glace et des produits de la SOBBRA.

\* **SABI GANI** Sabada : Selon Sabada, la mise en œuvre de ce projet réduira les dépenses liées à l'utilisation des Panneaux Solaires. Elle a demandé à connaître la date de démarrage du projet.

\* **KIPANIN** Ibrahim : Après avoir montré son satisfaction, Mardouf Ibrahim a notifié que la mise en œuvre de ce projet permettra aux écoles et élèves d'étudier désormais dans les meilleures conditions. Ce qui impactera positivement le rendement scolaire de ces derniers. Il a demandé à connaître le prix du Kus.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Par rapport aux questions posées, les réponses  
des consultants sont les suivantes :

- Le prix de kWh est fixé par la Société  
Bénévoles d'Énergie Électrique (SBEE) et  
en fonction du nombre de kWh consommés ;
- Concernant la population, qui après notre  
équipe, une autre équipe passera pour  
leur parler du coût économique que le  
gouvernement s'est proposé ;
- Le consultant a rassuré le conseil et  
les autres et leur a demandé d'être patient.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

A la fin de la séance, la population a rassuré l'assemblée qu'elle est prête à décaler tout obstacle qui empêcherait la mise en œuvre du projet. Elle a assuré rassuré qu'elle mettra tout en œuvre pour que les techniciens qui réaliseraient les travaux soient dans les meilleures conditions de travail.

Pour finir, la population a formulé les demandes suivantes :

- \* Réaliser les travaux dans un bref délai pour le bonheur des populations.
- \* Plaider auprès des autorités compétentes pour la construction d'un point d'eau potable dans la localité.
- \* Electrifier toutes les centres de la localité.
- \* Compenser les PAP pour les pertes de biens.

CV/IBOTO



Ont signé :

*Sabi Yari*  
SABI YARI

Représentant des Jeunes  
*Souf*  
Machoukai KASSIM

Représentante des femmes

*Sabi Yari*

Représentant des Sages

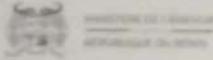
*Sabi Yari*

BAMA WAGU OROU SEKO

soufflé DANDE RA

Représentant du consultant

*Sabi Yari*  
SABI YARI



Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'electrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude

Village: IBOUDO Arrondissement: FOUNDUGO Commune: BANIKOALA  
Date: 18/08/24

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
1	SABI YARI Orsèni		95359691	Ht
2	OROU WINNON Soumarou	cultivateur	-	→
3	KASSIM Sabi Machindou	cultivateur	63819002	Sang.
4	MAMOUKOU BIO Inouwa	cultivateur	69002100	⊙
5	MUHAMMED BIO Inouwa	cultivateur	50550483	Sang.
6	OROU SANGUI Moumouni	cultivateur	50185924	⊙
7	OROU SANGUI Zakari	cultivateur	-	↳
8	OROU SANGUI Moudachirou	cultivateur	63794769	HT
9	BIO YANABA Bani gouda	cultivateur	55512143	HT
10	OROU WINNON Sabi Kaoum	cultivateur	05418882	HT
11	OROU SANGUI Soulemane	cultivateur	-	⊙
12	SABI YARI Inouwa	cultivateur	60022834	Aves

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	SARI YARI Sofian	culthivateur	64227017	Sari
14	SOURMANOU Boubakar	culthivateur	60799610	W
15	DANDERA Soule	culthivateur	45986836	<del>S</del>
16	SANNI Amadou Zouro	culthivateur	-	<del>S</del>
17	ABDOULAYE Salifou	culthivateur	94234251	W
18	DAMON Bio Guerra	culthivateur	80782653	Sari
19	DACOUROU Dramane	culthivateur	95504287	W
20	DROU SANGUI Agouba	culthivateur	-	W
21	IMOROU Sakou	Ménager	-	W
22	NIBEROU Rana Lékia	Ménager	-	W
23	OROU SEKO Rana Ougou	Ménager	-	W
24	DAMON Barrou	culthivateur	65058040	W
25	AMIBOU Bio Sidi	culthivateur	65373816	W
26	ADAM Bio Soulemane	culthivateur	65569966	W
27	BARI YARI Mackendou	culthivateur	94107716	W
28	EL-HASSI Sirkoujo	culthivateur	68925233	W



**CAHIER DE CLAUSE  
ENVIRONNEMENTALE  
ET SOCIALE (CCES)**

## **Annexe : Clauses environnementales et sociales à insérer dans les dossiers d'appel d'offres des entreprises en charge des travaux**

Les présentes clauses sont destinées à aider la Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socioéconomique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Ces clauses reflètent les Directives Générales de la Banque Africaine de Développement en matière d'Hygiène, Environnement et Sécurité. Elles seront applicables au sous-projet et doivent également être incluses dans le contrat de travaux. Les entreprises en charge des travaux de construction de la ligne devront aussi se conformer avec les dispositions et les principes du HSE guideline de la Banque Africaine de Développement.

### **a. Dispositions préalables pour l'exécution des travaux**

#### **1. Respect des lois et réglementations nationales :**

La Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) et ses sous-traitants doivent : respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc. ; prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ; assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

#### **2. Permis et autorisations avant les travaux**

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives. Avant de commencer les travaux, la Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du sous-projet: autorisations délivrés par les collectivités locales, les services forestiers (en cas de déboisement, d'élagage, etc.), les services miniers (en cas d'exploitation de carrières et de sites d'emprunt), les services d'hydraulique (en cas d'utilisation de points d'eau publiques), de l'inspection du travail, les gestionnaires de réseaux, etc. Avant le démarrage des travaux, la

Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

### **3. Réunion de démarrage des travaux**

Avant le démarrage des travaux, la Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) et les entreprises en charges des travaux doivent organiser des réunions avec les autorités, les représentants des populations situées dans la zone du sous-projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés. Cette réunion permettra aussi au Maître d'ouvrage de recueillir les observations des populations, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les ouvriers.

### **4. Préparation et libération du site**

La Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) devra informer les populations concernées avant toute activité du sous-projet. La libération de l'emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d'ouvrage. Avant l'installation et le début des travaux, les entreprises doit s'assurer que les indemnités/compensations sont effectivement payées aux ayant-droit par le Maître d'ouvrage.

**Libération des domaines public et privé.** La Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) doit savoir que le périmètre d'utilité publique lié à l'opération est le périmètre susceptible d'être concerné par les travaux. Les travaux ne peuvent débuter dans les zones concernées par les emprises privées que lorsque celles-ci sont libérées à la suite d'une procédure d'acquisition.

### **5. Programme de gestion environnementale et sociale**

Les entreprises en charge des travaux doivent établir et soumettre, à l'approbation du Maître d'ouvrage, un programme détaillé de gestion environnementale et sociale du chantier qui comprend : (i) un plan d'occupation du sol indiquant l'emplacement de

la base-vie et les différentes zones du chantier selon les composantes du sous-projet, les implantations prévues et une description des aménagements ; (ii) un plan de gestion des déchets du chantier indiquant les types de déchets, le type de collecte envisagé, le lieu de stockage, le mode et le lieu d'élimination ; (iii) le programme d'information et de sensibilisation de la population précisant les cibles, les thèmes et le mode de consultation retenu ; (iv) un plan de gestion des accidents et de préservation de la santé précisant les risques d'accidents majeurs pouvant mettre en péril la sécurité ou la santé du personnel et/ou du public et les mesures de sécurité et/ou de préservation de la santé à appliquer dans le cadre d'un plan d'urgence.

## **b. Installations de chantier et préparation**

### **7. Normes de localisation**

Les entreprises en charge des travaux doivent construire ses installations temporaires du chantier de façon à déranger le moins possible l'environnement, de préférence dans des endroits déjà déboisés ou perturbés lorsque de tels sites existent, ou sur des sites qui seront réutilisés lors d'une phase ultérieure pour d'autres fins. La Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) doit strictement interdire d'établir une base vie à l'intérieur d'une aire protégée.

### **8. Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel**

Les entreprises en charge des travaux doivent afficher un règlement intérieur de façon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement : le respect des us et coutumes locales ; la protection contre les IST/VIH/SIDA ; les règles d'hygiène et les mesures de sécurité. Les entreprises doit sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux et sur les risques des IST et du VIH/SIDA.

### **9. Emploi de la main d'œuvre locale**

Les entreprises en charge des travaux est tenu d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés. A défaut de trouver le personnel qualifié sur place, il est autorisé d'engager la main d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.

### **10. Respect des horaires de travail**

Les entreprises en charge des travaux doivent s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Toute dérogation est soumise à l'approbation du Maître d'ouvrage. Dans la mesure du possible, (sauf en cas d'exception accordé par le Maître d'ouvrage), les entreprises en charge des travaux doivent éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

### **11. Protection du personnel de chantier**

Les entreprises en charge des travaux doivent mettre à disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes réglementaires et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.). Les entreprises en charge des travaux doivent veiller au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

### **12. Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement**

Les entreprises en charge des travaux doivent désigner un responsable Hygiène/Sécurité/Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier. Il doit mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base-vie, adapté à l'effectif de son personnel. Les entreprises en charge des travaux doivent être responsables de fournir un plan hygiène et sécurité comprenant une évaluation des risques au travail pour ses travailleurs.

### **c. Repli de chantier et réaménagement**

### **13. Règles générales**

À toute libération de site, les entreprises en charge des travaux laissent les lieux propres à leur affectation immédiate. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. Les entreprises en charge des travaux doivent réaliseront tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Après le repli de tout le matériel, un procès-verbal constatant la remise en état du site doit être dressé et joint au procès-verbal de réception des travaux. La non remise en état des lieux doit entraîner le refus de réception des travaux. Dans ce cas, le pourcentage non encore libéré du montant du poste « installation de chantier » sera retenu pour servir à assurer le repli de chantier.

### **14. Protection des zones instables**

Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, les entreprises en charge des travaux doivent prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol : (i) éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité ; (ii) conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

### **15. Aménagement des carrières et sites d'emprunt temporaires**

Les entreprises en charge des travaux doivent réaménager les carrières et les sites d'emprunt selon les options à définir en rapport avec le Maître d'ouvrage et les populations locales : (i) régalinge du terrain et restauration du couvert végétal (arbres, arbustes, pelouse ou culture) ; (ii) remplissage (terre, ou pierres) et restauration du couvert végétal ; (iii) aménagement de plans d'eau (bassins, mares) pour les communautés locales ou les animaux ; (iv) zone de loisir ; écotourisme, entre autres.

### **16. Gestion des produits pétroliers et autres contaminants**

Les entreprises en charge des travaux doivent nettoyer l'aire de travail ou de stockage où il y a eu de la manipulation et/ou de l'utilisation de produits pétroliers et autres contaminants.

### **17. Contrôle de l'exécution des clauses environnementales et sociales**

Le contrôle du respect et de l'effectivité de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales des entreprises en charge des travaux doit être effectué par le Maître d'ouvrage, dont l'équipe doit comprendre un expert environnementaliste qui fait partie intégrante de la mission de contrôle des travaux.

### **18. Notification**

Le Maître d'ouvrage (SBEE) notifie par écrit à l'entreprise en charge des travaux tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. L'entreprise en charge des travaux doit redresser tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'ouvrage. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge de Les entreprises en charge des travaux doivent.

### **19. Sanction**

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'ouvrage, peut être un motif de résiliation du contrat. L'entreprise en charge des travaux doivent ayant fait l'objet d'une résiliation pour cause de non application des clauses environnementales et sociales s'expose à des sanctions allant jusqu'à la suspension du droit de soumissionner pour une période déterminée par le Maître d'ouvrage, avec une réfaction sur le prix et un blocage de la retenue de garantie.

### **20. Réception des travaux**

Le non-respect des présentes clauses expose l'entreprise en charge des travaux au refus de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception. L'exécution de chaque mesure environnementale et sociale peut faire l'objet d'une réception partielle impliquant les services compétents concernés.

## **d. Clauses Environnementales et Sociales spécifiques**

Le titulaire du marché veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, et de préservation du voisinage. Il doit être en

mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché et pendant la période de garantie des prestations, sur simple demande de la SBEE ou de son représentant.

A cet effet, le titulaire prend les mesures permettant de maîtriser les éléments susceptibles de porter atteinte à l'environnement, notamment les déchets produits en cours d'exécution du contrat, les émissions de poussières, les fumées, les émanations de produits polluants, le bruit, les impacts sur la faune et sur la flore, la pollution des eaux superficielles et souterraines.

En cas d'évolution de la législation sur la protection de l'environnement en cours d'exécution du marché, les modifications éventuelles, demandées par la SBEE ou son représentant, afin de se conformer aux règles nouvelles donnent lieu à la signature, par les parties au marché, d'un avenant. Le non-respect des obligations environnementales par le titulaire d'un marché de travaux pourra être sanctionné lourdement. La SBEE peut résilier le marché pour faute du titulaire au cas où le titulaire contrevient aux obligations légales ou réglementaires, relatives au travail ou à la protection de l'environnement.

### **21. Mesures de transport et de stockage des matériaux**

Lors de l'exécution des travaux, les entreprises en charge des travaux doivent limiter la vitesse des véhicules sur le chantier par l'installation de panneaux de signalisation et des porteurs de drapeaux.

### **22. Mesures pour la circulation des engins de chantier**

Seuls les matériels strictement indispensables sont tolérés sur le chantier. En dehors des accès, des lieux de passage désignés et des aires de travail, il est interdit de circuler avec des engins de chantier.

L'entreprise doit s'assurer de la limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique, avec un maximum de 60 km/h en rase campagne et 40 km/h au niveau des agglomérations et à la traversée des villages.

### **22. Protection des zones et ouvrages agricoles**

Le calendrier des travaux doit être établi afin de limiter les perturbations des activités socioéconomiques et autres des riverains. Les principales périodes d'activité agricoles (semences, récoltes, séchage, etc.) devront en particulier être connues afin

d'adapter l'échéancier à ces périodes. Le Concessionnaire doit identifier les endroits où des passages pour les animaux, le bétail et les personnes sont nécessaires. Là encore, l'implication de la population est primordiale.

### **23. Protection des milieux humides, de la faune et de la flore**

Il est interdit à aux entreprises d'effectuer des aménagements temporaires (aires d'entreposage et de stationnement, chemins de contournement ou de travail, etc.) dans des milieux humides, notamment en évitant le comblement des mares temporaires existantes. En cas de plantations, l'entreprise doit s'adapter à la végétation locale et veiller à ne pas introduire de nouvelles espèces sans l'avis des services forestiers. Pour toutes les aires déboisées sises à l'extérieur de l'emprise et requises par l'entreprise pour les besoins de ses travaux, la terre végétale extraite doit être mise en réserve.

### **24. Protection des sites sacrés et des sites archéologiques**

Les entreprises en charge des travaux doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, les entreprises en charge des travaux doivent suivre la procédure suivante : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler; (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

### **25. Mesures d'abattage d'arbres et de déboisement**

En cas de déboisement, les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par les entreprises en charge des travaux. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfuis sous les matériaux de terrassement.

## **26. Prévention des feux de brousse**

Les entreprises en charge des travaux sont responsables de la prévention des feux de brousse sur l'étendue de ses travaux, incluant les zones d'emprunt et les accès. Il doit strictement observer les instructions, lois et règlements édictés par les autorités compétentes.

## **27. Gestion des déchets liquides**

Les bureaux et les logements doivent être pourvus d'installations sanitaires en nombre suffisant (latrines, fosses septiques, lavabos et douches). Les entreprises en charge des travaux doivent respecter les règlements sanitaires en vigueur. Les installations sanitaires sont établies en accord avec le Maître d'ouvrage. Il est interdit aux entreprises en charge des travaux de rejeter les effluents liquides pouvant entraîner des stagnations et incommodités pour le voisinage, ou des pollutions des eaux de surface ou souterraines.

## **28. Gestion des déchets solides**

Les entreprises en charge des travaux doivent déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets. Pour des raisons d'hygiène, et pour ne pas attirer les vecteurs, une collecte quotidienne est recommandée, surtout durant les périodes de chaleur. Les entreprises en charge des travaux doivent éliminer ou recycler les déchets de manière écologiquement rationnelle. Les entreprises en charge des travaux doivent acheminer les déchets, si possible, vers les lieux d'élimination existants.

## **29. Protection contre la pollution sonore**

L'entreprise en charge des travaux est tenue de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont tirées des Lignes directrice EHS sur le niveau de bruit.

## **30. Prévention contre les IST/VIH/SIDA et maladies liées aux travaux**

L'entreprise doit informer et sensibiliser son personnel sur les risques liés aux IST/VIH/SIDA. Il doit mettre à la disposition du personnel des préservatifs contre les IST/VIH-SIDA.

L'entreprise doit informer et sensibiliser son personnel sur la sécurité et l'hygiène au travail. Il doit veiller à préserver la santé des travailleurs et des populations riveraines,

en prenant des mesures appropriées contre d'autres maladies liées aux travaux et à l'environnement dans lequel ils se déroulent. Il doit: (i) instaurer le port de masques, d'uniformes et autres chaussures adaptées ; (ii) installer systématiquement des infirmeries et fournir gratuitement au personnel de chantier les médicaments de base nécessaires aux soins d'urgence.

### **31. Journal de chantier**

L'entreprise doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements ou incidents ayant un impact significatif sur l'environnement ou à un incident avec la population. Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. L'entreprise doit informer le public en général, et les populations riveraines en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

### **31. Entretien des engins et équipements de chantiers**

L'entreprise doit respecter les normes d'entretien des engins de chantiers et des véhicules et effectuer le ravitaillement en carburant et lubrifiant dans un lieu désigné à cet effet. Sur le site, une provision de matières absorbantes et d'isolants (coussins, feuilles, boudins et fibre de tourbe, etc.) ainsi que des récipients étanches bien identifiés, destinés à recevoir les résidus pétroliers et les déchets, doivent être présents. Le Concessionnaire doit exécuter, sous surveillance constante, toute manipulation de carburant, d'huile ou d'autres produits contaminants, y compris le transvasement, afin d'éviter le déversement. L'entreprise doit recueillir, traiter ou recycler tous les résidus pétroliers, les huiles usagées et les déchets produits lors des activités d'entretien ou de réparation de la machinerie. Il lui est interdit de les rejeter dans l'environnement ou sur le site du chantier.

L'entreprise doit effectuer les vidanges dans des fûts étanches et conserver les huiles usagées pour les remettre au fournisseur (recyclage) ou aux populations locales pour d'autres usages. Les pièces de rechange usagées doivent être envoyées à la décharge publique.

### **32. Lutte contre les poussières**

L'entreprise en charge des travaux doit choisir l'emplacement des concasseurs et des équipements similaires en fonction du bruit et de la poussière qu'ils produisent. Le port de lunettes et de masques anti-poussières est obligatoire.

### 33. Le Bruit

Parmi les options de réduction que l'on doit envisager, on indiquera les suivantes : Sélection d'équipements dont les niveaux de bruit dégagés sont inférieurs ; installation de dispositifs d'insonorisation appropriés sur l'échappement des moteurs et des composants de compresseurs. Installation d'isolations de vibrations pour équipements mécaniques ; Limitation des heures de fonctionnement pour certains équipements ou certaines applications, en particulier des sources mobiles utilisées dans une agglomération.

### 34. Hygiène et sécurité au travail

L'entreprise en charge des travaux doit introduire des mesures de prévention et de protection conformément à l'ordre de priorité suivant : Élimination des risques par la suppression de l'activité du procédé de travail. Maîtrise du risque à la source par le biais de contrôles techniques ; Minimisation des risques par l'étude de systèmes de travail sans danger et de mesures de contrôle administratives ou institutionnelles ; Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés conjointement avec la formation, l'utilisation et l'entretien des EPI. Les principaux équipements de sécurités à utiliser par les entreprises en charges des travaux sont présentés dans le tableau suivant :

<b>Casques</b>	Tous travaux présentant le risque de chocs à la tête	Obligatoire sur site
<b>Vêtement de travail</b>	Tous travaux présentant des risques de salissure ou d'agression du corps par contact ou projection.	Obligatoire sur site
<b>Chaussures, bottes</b>	Tous travaux présentant le risque de chute d'objets manutentionnés sur les pieds ou d'écrasement, ou de perforation de la semelle par objets pointus.	Obligatoire sur site
<b>Lunettes, masques</b>	Tous travaux présentant le risque de projection dans les yeux (meulage, manipulation produits acides ou caustiques, ..) ou exposant à des sources lumineuses de forte puissance	Lunettes obligatoire sur site
<b>Masques, cagoules</b>	Tous travaux effectués dans des milieux pollués (poussières, gaz toxiques, ...).	

<b>Tabliers</b>	Tous travaux présentant des risques de projection sur le corps (soudage, manipulation produits dangereux, ...).	
<b>Gants</b>	Tous travaux présentant des risques pour les mains. Nombreux types de gants selon le type d'agression : coupures, écrasement, chaleur, attaque chimique, électrisation, ...	Obligatoire sur site
<b>Chasuble</b>	Tous travaux à proximité de la circulation présentant des risques de collision.	
<b>Harnais et dispositif antichute</b>	Tous travaux exceptionnels non répétitifs ou de courte durée exposant à un risque de chute de hauteur.	
<b>Casques antibruit, bouchons</b>	Tous travaux exposant à des niveaux sonores supérieurs à 85dBA (conduite d'engins, meulage, ...)	Recommandés
<b>Masques respiratoires</b>	Tous travaux exposant à des inhalations de vapeurs ou de poussières (quelques fois invisibles et inodores).	

Le chantier sera interdit au public. L'entreprise principale installera les panneaux et palissades nécessaires et réglementaires. L'accès du personnel pourra être contrôlé à tout moment par les personnes habilitées par le Maître d'Ouvrage et/ou ses représentants ou les autorisés légaux.

Les directions des entreprises s'engageront sur l'honneur que le personnel figurant sur ces listes est en règle vis-à-vis de la loi et des textes réglementaires relatifs à l'emploi des travailleurs. En accord avec le Maître d'Ouvrage et/ou ses représentants, toute personne contrevenante à ces règles se verra refuser l'accès au chantier et s'exposera aux sanctions éventuelles de l'Inspection du travail.

### **3.5. Prévention des incendies**

Des extincteurs adaptés et en nombre suffisant seront mis en place par l'entreprise sur la zone de cantonnement. Chaque entreprise sera équipée des extincteurs nécessaires et adaptés à ses propres travaux, aux risques locaux, compte tenu de l'environnement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

## **Boîte de secours**

Une personne est nommément désignée comme responsable de la boîte de secours

### **36. Contrainte concernant les approvisionnements et le stockage**

Les entreprises prendront chaque fois que nécessaire toutes les dispositions pour que les approvisionnements sur le chantier se fassent dans le respect des règles de sécurité, à savoir :

- Informations des fournisseurs sur les personnes à contacter sur le chantier et les modalités pour accéder au chantier
- Contrôle à l'entrée du chantier et prise en charge du fournisseur à son arrivée.
- Contrôle des stockages de matériel ou de matériaux livrés.

Les stockages de matériels et de matériaux ne pourront se faire qu'à l'intérieur de l'enceinte du chantier. Les approvisionnements seront gérés en fonction de l'avancement des travaux et des espaces accordés aux stockages. Les aires de déchargement et de stockage ne sont pas figées et devront être définies par l'entreprise en accord avec la maîtrise d'œuvre et/ou la société béninoise d'énergie électrique.

### **37. Voies ou zones de déplacement ou de circulation horizontales et verticales**

L'accès du chantier : A définir au début des travaux à l'ouverture du chantier. Le chantier étant situé le long des voies publiques, toutes précautions seront prises par l'ensemble des entreprises.

- respect de la signalisation (vitesse, stationnement, etc. ).
- tenir les abords et les voies en état de propreté constante aux abords immédiats du chantier. Il sera procédé, par chaque entreprise ayant provoqué

un salissement de la voie ou des trottoirs, au nombre de nettoyages ou de lavages nécessaires.

- mise en place de signalisation et pré-signalisation par l'entreprise.

Les accès provisoires au chantier pour le personnel des entreprises, devront être soigneusement protégés contre les chutes de matériaux, gravois, etc. et maintenus en bon état. Pour les gabarits et les charges limites, l'entreprise se rapprochera des services techniques de la ville afin de déterminer les contraintes et définir le ou les plans de circulation les mieux adaptés.

Les zones de circulation menant aux phases de la construction devront être maintenues dégagées de tous matériaux et matériels. Les camions de livraison devront, pendant toute la durée de l'Opération, se conformer aux dispositions d'organisation arrêtées.

Les zones de livraison - déchargement seront interdites d'accès au public au moyen d'un dispositif physique. Les Entreprises devront se conformer aux restrictions de circulations diverses, qui pourraient leur être imposées par les autorités compétentes, notamment, voiries interdites, itinéraires imposés, limitation de tonnage ou de gabarit, limitation des bruits. Les Entreprises devront prendre toutes dispositions pour ne pas apporter de nuisances aux chaussées existantes. Pendant toute la durée du chantier, l'entreprise sera tenue d'adapter ses horaires pour éviter, autant que faire se peut, des nuisances sonores vis-à-vis des populations locales.

### **38. Habilitation (Mesures de protection contre les risques électriques)**

L'habilitation est obligatoire pour le personnel travaillant à proximité des lignes électriques en services et lors des travaux de connexions et de mise en service. Cette habilitation qui est délivrée par le chef d'entreprise, doit obtenir l'agrément du Maître d'œuvre et/ou de la Société Béninoise d'Energie Electrique. Chaque entreprise précisera, la liste de son personnel ayant l'habilitation électrique, selon les recommandations de la publication UTE NF C 18-510.

L'habilitation est la reconnaissance, par son employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées.

Le titre d'habilitation comporte une codification symbolique formée de lettres et de chiffres. La première lettre indique le domaine de tension :

**B** (BT et TBT) **H** (HT).

Le chiffre indique la qualité de la personne :

**0** (non électricien),

**1** (exécutant électricien),

**2** (chargé de travaux électriques).

La deuxième lettre précise la nature des opérations pouvant être réalisées :

**V** (travail au voisinage),

**N** (nettoyage sous tension),

**T** (travail sous tension),

**C** (chargé de consignation),

**R** (chargé d'interventions en BT).

Exemples: B1V : exécutant électricien avec travail au voisinage en BT

BC : chargé de consignation en BT

Toutes les habilitations doivent être précédées d'une **formation aux risques électriques**. L'habilitation doit être révisée en cas de changement de fonction, d'entreprise ou de restriction médicale.

#### Domaines de tension

Domaines de tension		Valeur de la tension $U_n$ en volts	
		en courant alternatif	en courant continu
Très basse tension <u>TBT</u>		$U_n \leq 50v$	$U_n \leq 120v$
Basse tension	BTA	$50v < U_n \leq 500v$	$120v < U_n \leq 750v$
	BTB	$500v < U_n \leq 1\,000v$	$750v < U_n \leq 1\,500v$
Haute tension	HTA*	$1\,000v < U_n \leq 50\,000v$	$1\,500v < U_n \leq 75\,000v$
	HTB	$U_n > 50\,000v$	$U_n > 75\,000v$

\* appelée aussi MT dans le texte

# **OUTILS DE COLLECTE**

**Annexe : Outils de collecte des données**

**AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAITRISE D'ENERGIE  
(ABERME)**

**ETUDE DE FAISABILITE DE SOUS-PROJET RELATIF A L'ELECTRIFICATION DE 200  
LOCALITES RURALES DES DEPARTEMENTS DU BORGOU, ALIBORI, ATACORA ET  
DONGA**

**Mission d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)**

---

**Questionnaires de collectes des données**

Cette fiche est établie dans le cadre de la collecte des données/informations pour l'EIES du sous-projet d'électrification de 200 localités rurales dans le cadre du Sous-projet d'Electrification Rurale. Elle vise également à dénombrer les biens et personnes affectées le long du corridor de la ligne électrique à construire.

**1- Identification de la localité**

Département	
Commune	
Arrondissement	
Quartier de ville/ Village	:
Coordonnées géographiques	X : Y :

**2. Identification des personnes et biens affectés**

**2.1 Identification de la personne dont le bien est affecté**

Nom de la PAP	
---------------	--



--

## 2.2 Identification des biens affectés

Quel est le type de bien affecté dans le cadre de la construction de la ligne ?

Bien affecté	Oui/ Non	Nombre
Habitation		
Plantation (types d'espèces)		
Forêt classée		
Sites sacrés (divinités, forêts sacrées, mosquée, église, cimetière)		
Terre cultivée (champ)		
Terre non cultivée (parcelle vide,		
Autres ( <b>à préciser</b> )		

### 2.2.1- Identification des habitations et connexes

Quel est le type d'habitation affectée ?

Types d'habitation	Description de l'habitation	Coût du bien
Terre battue +		
Terre battue + tôle		
Brique + tôle		
Bois + paille/tôle		
Cuisine		
Hangar		
Grenier		
Poulailler		
Bergerie, porcherie		

### 2.2.2 Statut et coût du foncier affecté

Statut	Terre lotie	Terre non	Terre ayant titre
Dimension			

Coût			
------	--	--	--

### 2.2.3. Identification des espèces floristiques dans l'emprise

N°	Type d'espèce	Coordonnées géographiques	Nombre de pieds	Coût d'un pied
1	Anacardier			
2	Karité			
3	Baobab			
4	Oranger			
5	Eucalyptus			
6	Teck			
7	Manguier			
8	Bananier			
9	Rônier			
10	Iroko			
11	Néré			
12	Autres (à préciser)			

### 2.2.4- Identification des sites sacrés dans l'emprise

a) Préciser le type de sites sacrés

	Coordonnées géographiques	Nombre de pieds	Coût d'un pied
Divinités			
Forêts sacrées			
Mosquée			

Eglise			
Cimetière			
Autres			

b) Possibilité de déplacement du bien sacré affecté ?

Possibilité	Oui	Non

**2.2.5- Patrimoine culturel sur le corridor**

a) Existe-il un patrimoine culturel dans l'emprise de la ligne ?

Oui	Non

b) Si oui, le(s) quel(s) genre de patrimoine

---

c) Quel est son coût de déplacement et de réinstallation ?

---

2.3.. Existent-ils des artisans dans le village ? Soudeurs | \_\_\_ | ; Couturier | \_\_\_ | ; Vulcanisateur | \_\_\_ | ; Tourneur | \_\_\_ | ; Scierie | \_\_\_ | ; etc.

2.4.. Quel est le mode d'éclairage dans votre ménage :  Groupe électrogène,  Lampe rechargeable,  Panneau Solaire,  Lanterne,  Autres .....

2.5.. Quel est votre principal mode d'approvisionnement en eau ? :  SONEB,  Puits,  Forage,  Pompe manuel,  Eau de surface,  Autres à préciser : .....

2.6.. Existe-t-il des plans/cours d'eau dans l'emprise des lignes ? Oui Non

Si oui, le(s) quel(s)

Nature plan d'eau	Nom ou appellation	Usage actuel	Coordonnées
			X :..... Y :..... Z :.....
			X :..... Y :..... Z :.....

2.7.. Existe-t-il des infrastructures socioéconomiques dans l'emprise des lignes ? Oui Non

Si oui, le(s) quel(s)

	Nom de l'infrastructure	Village	Activité	Nombre d'usagers	Coordonnées géographiques (UTM)
<i>Il s'agit de : Administration, Centre de santé, Ecole, Eglise, Mosquée, Police, AEV, Marché, Atelier, etc.</i>					
01					X : Y : Z :
02					X : Y : Z :
03					X : Y : Z :
04					X : Y : Z :
05					X : Y : Z :
06					X :

					Y : Z :
07					X : Y : Z :
08					X : Y : Z :
09					X : Y : Z :
10					X : Y : Z : Z :

### 3. Usage du courant électrique

- ✓ Selon vous, en quoi le courant électrique pourrait améliorer votre condition de vie ?

### 4. Recommandation pour la phase d'exécution des travaux

<b>Principaux enjeux environnementaux</b>
<b>Principaux sociaux et économiques</b>

<b>Observations particulières</b>

*Date de l'enquête :*

*Durée des entretiens :*

*Nom et prénom de l'enquêteur :*

*Nom et prénom de l'enquêté*

# **TERMES DE RÉFÉRENCE**

sélection et/ou à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

## Section 7. Termes de référence

### I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021), notamment en son PILIER 3 : amélioration des conditions de vie des populations rurales et en son axe stratégique 6 : accès à l'électricité en milieu rural, le Gouvernement de la République du Bénin a adopté, en septembre 2018, un Plan Directeur d'Electrification Rurale qui prévoit l'électrification par raccordement au réseau conventionnel de 1274 localités rurales d'ici 2030 et la densification et/ou l'extension du réseau dans les localités péri-urbaines déjà électrifiées. Pour la concrétisation de cette ambition, l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) s'est engagée dans la recherche de financement pour la réalisation de grands projets d'électrification rurale et péri-urbaine. Dans cette perspective, il est nécessaire de disposer d'études technico-économiques sur les localités concernées d'une part et d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) d'autre part en raison de la nature et de la sensibilité desdits projets et des milieux concernés.

C'est pourquoi, à l'occasion du projet d'électrification de 176 localités rurales et péri-urbaines financé conjointement par la Banque Africaine de Développement et la République du Bénin, l'Agence a initié la réalisation d'une étude d'Avant-Projet Détaillé et d'une étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) en vue de l'électrification de 300 localités péri-urbaines par raccordement au réseau conventionnel. La présente étude prend en compte 150 localités des départements du Sud Bénin.

### II- Objectifs généraux des TDRs.

Les présents TDRs visent à identifier des cabinets ou bureaux d'études qualifiés ayant de l'expérience dans la réalisation des études d'Avant-Projet Détaillé (APD) pour l'électrification, en vue de la réalisation des études de faisabilité technico-

économique et sociale pour l'électrification par raccordement au réseau conventionnel de 150 localités péri urbaines y compris la réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale.

### III- Organisation générale de l'Etude

L'étude sera organisée en deux volets :

- ✓ Volet 1 : Etude d'avant-projet détaillé pour l'électrification de 150 localités ;
- ✓ Volet 2 : Etude d'Impact Environnemental et Social pour l'électrification des 150 localités.

Les 150 localités sont réparties en six zones de travaux : Zone 1, Zone 2, Zone 3, Zone 4, Zone 5 et Zone 6. La liste des localités par zone est jointe en annexe.

Pour le volet 1 de l'étude, un seul rapport sera rédigé par le Consultant pour les 150 localités tandis que pour le volet 2 de l'étude, le rapport sera rédigé par zone de travaux. Ainsi, il est attendu du cabinet/bureau d'étude, six (06) rapports pour ce qui concerne le volet 2 de l'étude.

### IV- Volet 1 : Etudes d'avant-projet détaillée pour l'électrification de 150 localités

#### IV.1- Description des prestations du Bureau d'études

Pour cette partie de l'étude, le cabinet/bureau d'étude est chargé de réaliser l'étude technique, économique et sociale en vue de l'électrification de 150 localités péri-urbaines. Au cours de ces études, la conception des ouvrages et installations électriques dans le cadre du projet devra tenir compte des plans d'aménagement et/ou de zonage s'ils existent. Au cas où ces plans n'existent pas encore, les Autorités communales seront fortement impliquées dans la définition des itinéraires des réseaux. Le cas échéant, des engagements fermes écrits seront exigés à ces Autorités pour conserver ces itinéraires lors des opérations ultérieures de zonage.

Un plan de masse assez détaillé devra permettre de représenter les différents axes routiers de la localité et les infrastructures sociocommunitaires qu'elle

**BON A LANCER**

abrite, de même que la position de ces dernières par rapport aux axes routiers de la localité. Par ailleurs, le profil en long des lignes électriques et réseaux électriques devra être produit ainsi que les plans de réseau.

Suite aux données et paramètres recueillis, le Bureau d'Etude pourra décrire et préciser le contenu des travaux et les ouvrages à implanter, depuis les lignes sources d'approvisionnement de la SBEE, jusqu'aux différents départs vers les abonnés potentiels, en passant par les postes H61 dont les nombres et les puissances devront être déterminés et précisés par localité, en fonction de la demande évaluée et projetée sur les 05, 10, et 15 années à venir, afin de permettre au Maître d'Ouvrage et les bailleurs d'avoir un outil d'aide à la décision qui assure le fonctionnement et la qualité du réseau dans le temps.

Ainsi, le Bureau d'Etude devra :

- cartographier toutes les localités concernées à l'aide d'un outil d'information géographique adapté. A cet effet le cabinet proposera une méthodologie détaillée incluant ce volet,
- étudier les sites d'implantation des ouvrages de transport, de transformation et de distribution. Il devra alors dimensionner les ouvrages et les travaux, indiquer les quantités des matériels et d'équipements, ainsi que les coûts des fournitures et des travaux pour l'électrification dans chaque localité concernée.

Pour chaque localité, le projet vise de façon spécifique à :

- Réaliser l'étude économique, financière et sociale pour l'électrification par réseau conventionnel ;
- Réaliser le tracé du réseau par GPS qui prend en compte les infrastructures sociocommunitaires (école, centre de santé, poste de police...);
- Mettre en place un répertoire des normes en vigueur applicables pour chaque type d'équipement ;
- Fournir le plan de masse réelle sur Google Earth ou sur tout autre outils de Géoréférencement ;

- Réaliser les études techniques de construction de lignes électriques HTA, Mixtes (HTA/BT) et BT avec réalisation des plans de réseaux qui tiennent compte du tracé GPS obtenu sur le terrain, conformément aux normes CEI ou NF (NF 11-201 et autres) en vigueur pour chaque type d'ouvrage. Les études devront être faites par un logiciel adapté (CAMELIA, JOVE, Pole 'n'wires ou PLS-CADD) ;
- Tenir compte des plans de zonage s'ils existent, pour la réalisation des plans des réseaux électriques à construire. Au cas où la localité ne disposera pas d'un plan de zonage, impliquer les communes ou autres services habilités, en obtenant leur adhésion par des attestations d'engagement de maintien des voiries existantes choisies pour le tracé desdits réseaux ;
- Se renseigner sur les caractéristiques des lignes sources d'approvisionnement de la SBEE et les intégrer au dimensionnement des ouvrages à construire. Si possible, répertorier pour chaque liaison, le niveau de tension et le nombre de localités déjà desservies par le poste source ;
- Dimensionner les équipements de façon à prendre en compte les demandes à l'horizon de quinze (15) ans. Cela aboutira entre autres, au choix optimal du poste de transformateur, des supports électriques et de la section des câbles ;
- Définir les spécifications techniques des fournitures, matériels et équipements de lignes HTA, Mixte (HTA/BT) et BT en mettant un accent sur la fiabilité des réseaux électriques ;
- Etablir le devis quantitatif et estimatif pour la mise en œuvre du projet, conformément au modèle joint en annexe aux présents termes de référence.

#### IV.2- METHODOLOGIE

Le Cabinet d'études doit exposer dans son offre, les principales méthodes à employer pour collecter, enregistrer, analyser, et rédiger les rapports. La méthodologie devra comporter la description :

- des phases principales des études ;
- de l'organisation des enquêtes et études ;
- des outils de collecte et d'analyse de données qui seront utilisés, tels que les appareils, fiches, logiciels informatiques, etc.

L'exécution de la mission sera faite selon une approche participative ou brainstorming avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes notamment les autorités locales et les bénéficiaires.

Aux vues de la situation sanitaire actuelle, Les cabinets proposeront dans leur méthodologie, les différentes stratégies à mettre en place afin d'éviter la propagation du Covid-19 au sein de la population lors de la réalisation des études.

#### IV.3- Résultat attendu

Le résultat final consiste à produire un document contenant une étude de faisabilité technique, économique, financière et sociale de l'électrification des 150 localités qui s'articulera autour des aspects suivants :

- Le plan de réseaux et de profil en long pour chaque localité ;
- La cartographie et des photos satellites des différentes localités concernées par l'étude. Ces données seront présentées sur un support papier et numérique ;
- Le devis quantitatif et estimatif pour chaque localité ;
- Les spécifications techniques des équipements à utiliser ;
- Une évaluation de la capacité financière des ménages à pouvoir payer des factures d'électricité ;
- Une estimation des abonnés potentiels pour la première année après la réalisation du projet puis à l'horizon de 5, 10 et 15 ans ;
- Les différentes notes techniques de calcul pour chaque localité ;
- Un tableau récapitulatif regroupant les longueurs des lignes MT, Mixte, BT, le nombre de ménage et la puissance des transformateurs à installer pour chaque localité.

#### IV.4- Etendue de la mission

Les travaux, objet du volet 1 de l'étude, seront exécutés en un (01) seul zone.

Les principales actions à entreprendre dans le cadre des prestations du Consultant et sous sa responsabilité au cours de l'étude comprennent cinq (05) phases :

- Phase I : Présentation et validation du rapport de démarrage ;
- Phase II : Etude de faisabilité technique ;
- Phase III : Création d'un système de géoréférencement et réalisation de cartes et plans
- Phase IV : Analyse sociale, économique et financière ;
- Phase V : Présentation et validation des résultats de l'étude

#### **Phase I : Présentation et validation du rapport de démarrage**

Le Consultant présentera un rapport de démarrage de sa mission. L'approbation du rapport de démarrage des études est du ressort d'un comité interne de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) au sein de l'ABERME, sous la supervision du Coordonnateur PERU.

**BON A LANCER !**

#### **Phase II : Étude de faisabilité technique**

L'étendue des prestations à fournir par le Bureau d'Etudes au cours de cette phase couvrira entre autres :

- Collecte de données sur l'itinéraire des réseaux HTA ; Mixte et BT via GPS (Cartes et plans de cadastre des localités, avec tracé routes et pistes, des cours d'eau, zones marécageuses ou inondables, autres obstacles identifiables) ;
- Evaluation de la demande dans les localités concernées en fonction de la population, des infrastructures et équipements collectifs existants (centres administratifs, écoles, centres de formation, centres de santé, forages, ateliers...), en tenant compte de la croissance de la demande en énergie et de la population, sur un horizon de temps établi sur 5, 10, et 15 ans ;

- Dimensionnement des paramètres techniques du réseau HTA en tenant compte dans les études des localités qui seront traversées par ledit réseau HTA, mais non prises en compte par la présente étude ;
- Dimensionnement, conception technique et plans de réseaux. Le dimensionnement des équipements doit prendre en compte non seulement les besoins projetés sur quinze (15) ans, mais aussi les caractéristiques des lignes sources d'approvisionnement de la SBEE ;
- Calculs électriques et mécaniques des lignes. L'objectif des calculs électriques et mécaniques est de confirmer la faisabilité technique de construction des lignes. Le Bureau d'Etudes utilisera pleinement tous les moyens informatiques idoines pour effectuer les calculs électriques et mécaniques d'usage pour les lignes électriques. Les calculs devront permettre de définir les caractéristiques des équipements à installer : la nature et la section des câbles pour chaque ligne d'interconnexion, la capacité des transformateurs à installer, les équipements de protection à mettre en place, les équipements de coupure et de sectionnement éventuel, les taux de pertes engendrés sur les lignes et sur les postes de transformation ;
- Précision pour chaque ligne haute tension catégorie A : La capacité de transit, les chutes de tension maximale, les pertes etc... (le logiciel NERL sera utilisé à cet effet) ;
- Calculs mécaniques aboutissant au dimensionnement mécanique des supports, des armements et des fondations. (Les logiciels CAMELIA et ou PLS seront utilisés à cet effet)
- Proposition des adaptations techniques nécessaires à faire au départ des lignes ou postes sources et à l'arrivée de chaque ligne HTA (y compris les travaux de génie civil éventuellement nécessaires).
- Etude préalable du réseau de distribution BT s'il en existait dans ces localités et proposition des solutions pour son extension et ou le renforcement de son poste de transformation.
- Établissement des devis quantitatifs et estimatifs ;
- Elaboration des spécifications techniques des équipements à partir des dimensionnements et calculs ;

### **Phase III : Création d'un système de géoréférencement et réalisation de cartes et plans :**

Le Bureau d'Etudes préparera un géoréférencement (i) de l'ensemble des localités concernées par le projet (ii) de l'ensemble des lignes et postes à réaliser dans le cadre de cette étude. Suite à la phase de collecte des données, le Bureau d'Etudes dressera un état des lieux pour procéder à la mise en place d'un système de géoréférencement des futures infrastructures de distribution électrique. Le Consultant mettra ainsi en place une base de données fiable et actualisable avec les paramètres relatifs aux localités concernées d'une part et les infrastructures électriques retenues à l'issue des analyses détaillées, en particulier lors des études d'autre part. La base de données géo référencées (y compris les principales caractéristiques physiques des lignes et postes) sera mise en relation avec les fichiers des fonds de cartes pour être spatialisés en vue de l'élaboration des cartes et des plans des réseaux électriques permettant de visualiser la distribution spatiale des infrastructures électriques. Les fichiers thématiques ainsi élaborés permettront de mettre à jour et de rédiger les cartes et plans des réseaux. Les fichiers numériques seront organisés en différentes couches vectorielles thématiques.

Au cours de l'étude, les données de plans permettront également de visualiser les contraintes géographiques à travers la localisation et la caractérisation des points particuliers. En rappel, les sources de données seront notamment les suivantes que celles citées plus haut : cartes et plans de cadastre des localités, avec tracée des bâtis, routes et pistes, des cours d'eau, zones marécageuses ou inondables, autres obstacles identifiables ;

- Vues satellites (i) disponibles sur Google Earth, lorsque la résolution des images disponibles pour la zone du projet est de bonne qualité (ii) ou autres ;
- Relevés terrains effectués au GPS

### **Phase IV : Analyse sociale, économique et financière**

L'objectif de ce volet de l'étude est de déterminer l'impact social du projet et sa viabilité financière et économique assortie des justificatifs pertinents pour sa réalisation.

En ce qui concerne l'étude sociale, le Consultant présentera sur la base d'enquête les conditions de vie des populations, estimera les sources et niveaux de revenus et de dépenses des ménages et déterminera la disposition à payer des populations ainsi que le nombre de ménages potentiels qui pourraient s'abonner dans la première année de réalisation du projet puis à l'horizon de cinq (05) ans, dix (10) ans voir quinze (15) ans afin d'évaluer le nombre de branchement promotionnel à prévoir par l'ABERME.

Quant au volet économique et financière, le Consultant doit déterminer les niveaux d'investissement nécessaire pour la réalisation du projet en tenant compte des coûts moyens des équipements sur le marché international, le transport et leur installation sur les sites. Il doit ensuite présenter en détail les données de bases de référence sur les activités économiques (nature, nombre d'acteurs, types d'emplois etc.), exercées dans chaque localité et identifier les activités génératrices de revenus qui pourraient se développer avec l'apport de l'énergie électrique. Pour finir, il calculera les indices comme la valeur actuelle nette économique (VANE), le taux de rentabilité économique (TRE) du projet et expliquera en détail les résultats.

#### **Phase V : Présentation et validation des résultats de l'étude**

Le Consultant devra présenter les rapports provisoires et définitifs des études de faisabilité technique, économique, financière et sociale lors d'une séance de travail à l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) par les parties prenantes.

#### **IV.5- Obligations du consultant**

Le bureau d'étude sera responsable de la réalisation des prestations décrites dans les présents TDR. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne

exécution et dans les délais impartis, du travail qui lui sera confié. Il devra s'engager, entre autres, à :

- Entreprendre les prestations avec tout le sérieux requis conformément aux règles et aux normes internationalement reconnues ;
- Respecter les coutumes du Bénin ;
- Vérifier la cohérence des données et informations collectées dans le cadre de l'exécution de son mandat ;
- Réaliser ses prestations avec diligence et en conformité avec le calendrier d'exécution proposé et accepté ; il devra, dans les limites du possible, soumettre les rapports sans délai dans un format acceptable et approuvé ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant et après l'exécution de sa prestation et remettre à la fin de sa mission les documents qui lui auront été remis ;
- Utiliser pleinement tous les moyens informatiques idoines et modernes afin d'effectuer les calculs électriques et mécaniques d'usage pour les lignes électriques et les postes de distribution ;
- Souscrire toutes les assurances requises couvrant ses activités, ses employés, les véhicules, sans recours contre des tiers ;
- Supporter les frais d'acquisition des documents et autres services spécifiques nécessaires à l'exécution de l'étude ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant l'exécution de l'étude et remettre à la fin de l'étude les documents qui lui auront été remis ;

Le consultant sera entièrement responsable de la réalisation de ses prestations. Il fournira à temps les spécialités, les structures de soutien et la logistique indispensable en quantité et en qualité pour la bonne exécution de sa mission.

#### **Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)**

Les travaux de construction de réseaux en vue de l'électrifications des 150 localités, objet de l'étude d'APD, bien que bénéfiques du point de vue socioéconomique, pourraient présenter, lors de leur mise en œuvre des enjeux

environnementaux qu'il importe d'identifier aux fins de les maîtriser pour garantir la maximisation des avantages desdits projets et la préservation de l'équilibre écologique des milieux récepteurs.

Ainsi, conformément aux recommandations du guide général de réalisation des EIES, les travaux d'électrification par raccordement au réseau de la SBEE de 150 localités péri-urbaines du Bénin méritent d'être soumis à une Etude d'impact Environnemental et Social (EIES) en raison de leur nature et de la sensibilité des milieux qui les accueillent.

Les principaux enjeux environnementaux liés à la réalisation de ces travaux sont, entre autres :

- la perte de biodiversité (destruction de la flore et régression de l'habitat de la faune) ;
- la pollution des sols, la pollution de l'air en phase travaux ;
- la destruction de la structure du sol liée aux fouilles dans les zones d'emprunts de matériaux ;
- la préservation de l'esthétique paysager ;
- l'occupation du sol ;
- les superficies déboisées ;
- etc.

**BON A LANCER**

En ce qui concerne les enjeux sociaux, on note :

- les risques d'accidents liés à la circulation des engins en phases préparatoire et travaux ;
- les risques de contamination des maladies sexuellement transmissibles (VIH/SIDA) et des maladies hydriques ;
- les risques liés à la santé publique et la sécurité publique ;
- la valeur marchande du foncier ;
- le déplacement économique ;
- les activités agricoles.
- Etc.

Au regard de ces enjeux, il convient de soumettre cette activité à une EIES conformément aux dispositions de la loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant Loi-

cadre sur l'environnement en République du Bénin. Ainsi, en référence au décret n°2017-332 du 6 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin, le Cabinet devra :

- ✓ Définir la nature des EIES à réaliser par zone ;
- ✓ Faire un inventaire exhaustif des biens à valeur économique susceptibles d'être affectés par le projet ;
- ✓ Elaborer une EIES assortie de Plan d'Action de Réinstallation pour les zones de travaux qui affectent au moins 100 personnes.

### V.1- ETENDUE DES TRAVAUX

Les principaux travaux à exécuter lors de la mise en œuvre du projet se présentent comme suit :

#### V.1.1- Phase préparatoire

Les travaux à réaliser lors de la phase préparatoire portent essentiellement sur :

- recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- installation des chantiers ;
- amenée des engins sur les chantiers ;
- piquetages pour la matérialisation des emplacements des poteaux ;
- abattage éventuel des arbres et des arbustes ainsi que le débroussaillage pour la création des emprises des lignes ;
- mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux.

#### V.1.2-Phase de construction

Les travaux à réaliser lors de la phase de construction portent essentiellement sur :

- transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques) ;

- exécution des fouilles pour la pose des poteaux ;
- implantation des poteaux ;
- montage des armements et accessoires de lignes électriques ;
- mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM ;
- mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA ;
- pose et raccordement des luminaires d'éclairage public ;
- contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement qui devraient être effectués même après l'achèvement des lignes, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur ;
- repli du matériel et nettoyage des chantiers.

#### V.1.3-Phase d'exploitation

Pendant la phase d'exploitation, les travaux à réaliser portent essentiellement sur :

- La mise en service des installations électriques ;
- Les travaux de raccordement des abonnés ;
- l'entretien et la maintenance des installations.

**BON A LANCER**

## V.2- OBJECTIFS DE L'EIES

### V.2.1- Objectif général

L'objectif général de cette mission d'étude d'impact est d'évaluer les impacts potentiels sur l'environnement des travaux à réaliser pour l'électrification par raccordement de 150 localités péri-urbaines du Bénin afin de permettre une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans la mise en œuvre du projet et garantir sa durabilité.

### V.2.2- Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, il s'agira de :

- analyser l'état actuel du milieu récepteur du sous-projet ;
- décrire les caractéristiques géographiques, biophysiques et socio-économiques du sous-projet avec un accent sur les différentes activités ;
- analyser le cadre juridique et institutionnel de la mise en œuvre du sous-projet ;
- établir les plans de masse, la cartographie reflétant l'itinéraire des lignes pouvant étayer davantage leur parcours, l'évaluation des impacts sur l'environnement et les impacts cumulatifs ;
- déterminer les principaux enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet dans les zones d'accueil ciblées ;
- identifier les impacts négatifs et positifs susceptibles d'être engendrés par les différentes activités du sous-projet ;
- analyser ces impacts et évaluer leur importance ;
- analyser les risques relatifs aux opérations de raccordement et de distribution des lignes électriques ;
- organiser au besoin la consultation publique assortie des procès-verbaux signés par toutes les parties ;
- proposer des mesures pertinentes d'atténuation et/ou de compensation pour les impacts négatifs et des mesures de maximisation des impacts positifs ;
- préparer un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) en faisant ressortir les spécificités par tracé de lignes de raccordement y compris un programme de surveillance, de suivi environnemental par ligne assorti des coûts de mise en œuvre de différentes mesures proposées ;
- élaborer un plan d'actions de réinstallation (PAR) en cas de déplacement de plus de 100 personnes lors de la construction des lignes électriques ;
- produire le rapport de mission et aider le Promoteur à le défendre.